



Union Interparlementaire
Pour la démocratie. Pour tous.

144^e Assemblée de l'UIP

Nusa Dua (Indonésie)
20-24 mars 2022



Comité exécutif
Point 5
Conseil directeur
Point 10

EX/287-2/5a)-R.1
CL/209/10-R.1
7 mars 2022

Résultats financiers de l'exercice 2021

Rapport financier et états financiers vérifiés

F

#IPU144

Table des matières

1.	Introduction	- 3 -
2.	Recettes	- 4 -
2.1.	Contributions des Parlements membres.....	- 4 -
2.2.	Contributions volontaires	- 4 -
2.3.	Contribution du personnel.....	- 4 -
2.4.	Rendement des placements et recettes diverses.....	- 4 -
3.	Dépenses	- 5 -
3.1.	Objectif stratégique n° 1 : Rendre les parlements plus forts et plus démocratiques	- 5 -
3.2.	Objectif stratégique n° 2 : Faire progresser l'égalité des sexes et le respect des droits des femmes.....	- 5 -
3.3.	Objectif stratégique n° 3 : Protéger et promouvoir les droits de l'homme	- 5 -
3.4.	Objectif stratégique n° 4 : Contribuer à la consolidation de la paix, à la prévention des conflits et à la sécurité.....	- 5 -
3.5.	Objectif stratégique n° 5 : Promouvoir le dialogue et la coopération interparlementaires.....	- 6 -
3.6.	Objectif stratégique n° 6 : Promouvoir l'autonomisation des jeunes	- 6 -
3.7.	Objectif stratégique n° 7 : Mobiliser les parlements en faveur du programme mondial de développement.....	- 6 -
3.8.	Objectif stratégique n° 8 : Comblar le déficit démocratique dans les relations internationales.....	- 7 -
3.9.	Catalyseurs et autres charges	- 7 -
4.	Analyse des dépenses en fonction du genre	- 8 -
5.	Dépenses d'investissement	- 8 -
6.	Caisse de prévoyance en faveur du personnel	- 8 -
7.	Recommandations	- 8 -
8.	Responsabilité de la direction en matière de rapports financiers	- 9 -
9.	Rapport du vérificateur extérieur des comptes	- 10 -
10.	État de la situation financière	- 12 -
11.	État des résultats financiers	- 14 -
12.	État des variations de l'actif net	- 15 -
13.	État des flux de trésorerie	- 16 -
14.	État des comparaisons entre montants budgétaires et montants effectifs	- 17 -
Note 1	Nature de l'Organisation	- 18 -
Note 2	Pratique comptable et base de présentation	- 19 -
Note 3	Liquidités et équivalents	- 23 -
Note 4	Sommes à recevoir	- 24 -
Note 5	Placements.....	- 27 -
Note 6	Autres actifs courants.....	- 28 -
Note 7	Bien immobilier, installations et matériel.....	- 29 -
Note 8	Actifs incorporels	- 30 -
Note 9	Recettes comptabilisées d'avance.....	- 31 -
Note 10	Emprunt.....	- 32 -
Note 11	Sommes exigibles au bénéfice des employés	- 33 -
Note 12	Baux	- 36 -
Note 13	Réserves	- 37 -
Note 14	Passif éventuel.....	- 38 -
Note 15	Rapprochement de la comparaison entre montants budgétaires et montants effectifs et de l'état des résultats financiers	- 39 -
Note 16	Transactions entre parties liées	- 40 -
Note 17	Information sectorielle	- 41 -
Note 18	Recettes et dépenses.....	- 42 -
Note 19	Risques financiers	- 46 -

1. Introduction

Les états financiers vérifiés de l'exercice 2021 sont, encore une fois, entièrement conformes aux Normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS). Ils reflètent les changements intervenus au cours des neuf dernières années – à savoir la consolidation des comptes de la Caisse de prévoyance fermée dans les comptes de l'UIP, la réalisation périodique d'une étude actuarielle détaillée de cette même Caisse de prévoyance, la réévaluation du bâtiment abritant le Siège de l'UIP à Genève et l'amortissement du prêt sur 50 ans consenti par la Confédération helvétique, en 2003, pour la construction et la rénovation du bâtiment du Siège.

Les éléments qui figurent dans le Rapport financier de l'UIP proviennent des cinq états financiers vérifiés et de leurs notes détaillées. La comparaison de l'exécution du budget par poste de dépenses et par orientation stratégique se trouve dans l'état V : l'état des comparaisons entre montants budgétaires et montants effectifs se trouve sous la note 17 relative à l'information sectorielle. Les dépenses détaillées par poste se trouvent sous la note 18. Le rapport financier se borne donc à présenter un résumé des informations essentielles, à expliquer les écarts budgétaires et à indiquer où trouver des informations complémentaires dans les états financiers et les notes explicatives.

Le 30 janvier 2020, le Directeur général de l'Organisation mondiale de la Santé a décrété que l'épidémie de la nouvelle maladie à coronavirus (COVID-19) constituait une urgence de santé publique de portée internationale. Le 11 mars 2020, il a révisé la caractérisation de la maladie, désormais considérée comme une pandémie. Aucun impact négatif de la COVID-19 sur les actifs financiers de l'UIP n'avait été constaté à la date d'établissement du rapport. Malgré les mauvaises performances financières enregistrées par les marchés après le début de l'épidémie de COVID-19, en début d'année 2020, les investissements de l'UIP dans des fonds communs de placement ont rebondi et dégagé des gains à hauteur de 465 596 CHF en fin d'exercice. Globalement, les actifs nets de l'UIP sont, en conséquence, augmentés d'un excédent de fonctionnement de 378 270 CHF pour 2021. Le capital du fonds de roulement de l'UIP reste sûr, en phase avec la politique d'investissement de l'Organisation, son portefeuille étant composé d'actifs de haute qualité sélectionnés pour préserver le principal.

Le budget de 2021 a été approuvé sans augmentation des contributions des Membres par rapport à 2020. Les contributions des Membres demeurent à un niveau inférieur à celui de 2007. Une évaluation a été effectuée pour déterminer l'impact de la COVID-19 sur les activités contribuant à la réalisation des Objectifs stratégiques de l'UIP sur les futurs financements des principaux donateurs ainsi que sur les coûts de fonctionnement. L'UIP a maintenu les liens avec les différentes parties prenantes pour faire en sorte que son cadre d'évaluation des risques soit adapté aux circonstances de la pandémie de COVID-19.

En application de la réglementation suisse, les fenêtres du bâtiment du Siège de l'UIP ont été remplacées en 2018 et 2019, ce qui améliore à la fois l'efficacité énergétique et la sécurité. Le coût amorti des travaux exécutés continue à être imputé sur la réserve pour gros travaux. En application de la décision prise par le Conseil directeur à Genève en 2007, une somme supplémentaire de 13 700 CHF a été provisionnée et versée à une réserve de compensation des émissions de CO₂ et d'atténuation des répercussions environnementales des activités.

Après l'augmentation des actifs nets, les liquidités du Fonds de roulement de l'UIP se situent à leur niveau cible pour 2021. Ce niveau, établi par le Comité exécutif en 2006, correspond à la moitié du budget d'exploitation annuel de l'UIP. Il faut noter néanmoins que le Fonds de roulement est désormais composé non seulement d'encaisse, de liquidités et de placements, mais également d'ajustements comptables exigés par les normes IPSAS, qui ne sont pas réalisables. Le solde accumulé du Fonds au 31 décembre 2021 se montait à 11 402 964 CHF, dont 2 395 823 CHF concernaient les ajustements comptables exigés par les normes IPSAS au titre de la réévaluation du bâtiment du Siège et de l'amortissement du prêt de la FIPOI.

On trouvera dans la suite de ce document un récapitulatif des recettes et dépenses de l'UIP en 2021, en particulier là où les montants diffèrent par rapport au budget, conformément aux indications figurant dans l'état V : État des comparaisons entre montants budgétaires et montants effectifs.

2. Recettes

Les recettes de l'UIP proviennent des contributions de ses Membres ainsi que des contributions volontaires de donateurs et, accessoirement, des intérêts, des placements et d'autres sources, notamment la location des salles de conférences. En 2021, les recettes ont globalement augmenté de 6 % pour s'établir à 14 708 115 CHF. Les contributions des Membres sont restées stables à 10 931 800 CHF, ce qui reste inférieur au niveau des contributions de 2007. Les intérêts et le rendement des placements ont enregistré une excellente performance. Il s'est ensuivi en fin d'année 2021 un gain non réalisé de 428 449 CHF pour l'ensemble des placements de l'UIP et de la Caisse de prévoyance fermée. D'autres recettes ont été perçues en cours d'année à hauteur de 31 087 CHF.

2.1. Contributions des Parlements membres

En 2021, 176 Membres et 13 Membres associés devaient acquitter un total de 10 931 800 CHF. Fin 2021, les contributions de l'année (2021) avaient toutes été encaissées, à l'exception d'une somme de 948 011 CHF. Les arriérés de contributions affichent ainsi une augmentation en glissement annuel qui est principalement imputable à la pandémie et à la situation du Venezuela, dont le total cumulé des arriérés atteint 525 900 CHF. Soixante-sept Membres et Membres associés étaient débiteurs de contributions, et deux Membres (Honduras et Papouasie-Nouvelle-Guinée) ont eu l'ensemble de leurs droits suspendus depuis 2019 en vertu de l'Article 5.3 des Statuts de l'UIP. Parmi les Membres présentant des arriérés de contributions à la fin de l'exercice, 14 étaient exposés à une suspension de l'ensemble de leurs droits en vertu de l'Article 5.3 et huit à la perte de leur droit de vote en vertu de l'Article 5.2.

2.2. Contributions volontaires

Le montant des contributions volontaires au budget de 2021 a été fixé à 5,0 millions de CHF. Les dépenses sur les programmes ayant été moins élevées que prévu en raison de la pandémie de COVID-19 et certaines subventions n'ayant pas été reçues en temps voulu, les dépenses effectives de contributions volontaires s'établissent à 66 % du montant budgété.

Début 2021, les annonces de contributions de donateurs s'élevaient à 3,6 millions de CHF pour les prochaines années. Pendant l'année, les donateurs se sont fermement engagés à verser à l'UIP un montant supplémentaire de 6,4 millions de CHF, assujéti à des conditions particulières énoncées dans des accords. Durant la même période, 3,3 millions de CHF ont été dépensés et, à la fin de l'exercice, le solde des fonds promis par les donateurs était de 6,7 millions de CHF, dont la majeure partie s'inscrit dans le cadre d'accords pluriannuels.

En 2021, le montant total des contributions volontaires recueillies et dépensées s'est élevé à 3,3 millions de CHF, soit 23 % de plus que sur l'exercice 2020.

2.3. Contribution du personnel

Six pour cent des recettes prévues au budget proviennent de l'imposition interne des traitements du personnel. Les taux d'imposition de ces traitements sont fixés par la Commission de la fonction publique internationale sur la base des taux d'imposition moyens en vigueur à Genève, Londres, Montréal, New York, Paris, Rome et Vienne. Conformément aux normes IPSAS, l'UIP n'intègre plus la contribution du personnel, ni au titre des recettes ni à celui des dépenses, dans l'état II (État des résultats financiers).

L'UIP a l'obligation contractuelle de rembourser à certains membres du personnel tout impôt national prélevé sur les traitements qu'elle leur a versés. En 2021, une somme de 70 945 CHF a été remboursée à ceux des membres du personnel qui avaient payé des impôts en France et au Canada.

2.4. Rendement des placements et recettes diverses

En 2006, l'UIP a investi une partie de ses ressources dans un fonds commun de placement équilibré, en vue d'accroître le rendement du Fonds de roulement par diversification. La performance des marchés avait fortement chuté au début de la pandémie, mais les placements de l'UIP ont fortement rebondi. En fin d'année, la valeur des portefeuilles de l'UIP et de la Caisse de prévoyance affichait un gain de 465 596 CHF. La valeur de marché des unités du fonds commun de placement a légèrement fléchi sur le début de l'année 2022 en raison de la volatilité du marché. Les taux d'intérêt restent très bas ou négatifs en conséquence des décisions prises par la Banque nationale suisse depuis plusieurs années, limitant considérablement la possibilité, pour l'UIP, de générer des rendements à faible risque. L'UIP demeure prudente en matière de placements, déposant ses liquidités dans des banques créditées d'un A, voire mieux, par les agences de notation.

3. Dépenses

Conformément à la Stratégie de l'UIP pour 2017-2021 ainsi qu'en conformité avec les normes IPSAS, le budget consolidé 2021 de l'UIP a été organisé autour des huit objectifs stratégiques et des catalyseurs.

Soixante-quatorze pour cent du budget de l'UIP vont directement aux activités programmées pour atteindre les huit objectifs de la Stratégie. Le solde, soit 26 % des dépenses, va directement aux catalyseurs, à savoir : gouvernance et contrôle internes efficaces, qui couvre les coûts associés à la Présidence, au Comité exécutif et au Cabinet du Secrétaire général ; visibilité, plaidoyer et communication de l'UIP ; intégration des questions de genre et approche fondée sur les droits ; secrétariat efficace et doté des ressources adéquates, ce qui englobe les services des finances, de l'administration et des ressources humaines, ainsi que tous les frais relatifs aux locaux, l'amortissement des actifs, la location d'équipement, le matériel informatique et de communication et les fournitures du Secrétariat, et d'autres charges, notamment les subventions et toutes les dotations aux réserves.

On trouvera des données plus précises dans l'état V (État des comparaisons entre montants budgétaires et montants effectifs) ainsi que dans les informations sectorielles figurant à la note 17.

3.1. Objectif stratégique n° 1 : Rendre les parlements plus forts et plus démocratiques

En 2021, le coût des activités destinées à la réalisation de cet objectif se situait exactement au niveau budgété, à 2 570 229 CHF. Le budget comprenait des contributions volontaires concernant les partenariats-pays du PNUD, le Centre pour l'innovation au parlement et le projet financé par l'Union européenne à Djibouti.

3.2. Objectif stratégique n° 2 : Faire progresser l'égalité des sexes et le respect des droits des femmes

Les dépenses consacrées à la promotion de l'égalité hommes-femmes se sont avérées inférieures aux sommes budgétées en clôture de l'exercice, en raison d'économies réalisées sur les voyages et les réunions. Aussi les dépenses pour l'objectif de promotion de l'égalité hommes-femmes sont-elles inférieures au budget de 10 % en clôture d'exercice, avec un total de dépenses pour l'année de 1 263 927 CHF.

3.3. Objectif stratégique n° 3 : Protéger et promouvoir les droits de l'homme

Un montant de 1 292 676 CHF a été consacré aux activités de promotion et de protection des droits de l'homme, soit 19 % de moins que ce qui était prévu dans le budget en raison des répercussions des restrictions dues à la pandémie sur les voyages. Le Comité des droits de l'homme des parlementaires a examiné la situation de 673 parlementaires appartenant à 44 pays. Des fonds volontaires ont été alloués à cet objectif sur les subventions de l'Agence suédoise de développement international (ASDI).

3.4. Objectif stratégique n° 4 : Contribuer à la consolidation de la paix, à la prévention des conflits et à la sécurité

Le total des dépenses des fonds de l'UIP au titre de cet objectif, à hauteur de 572 447 CHF, a été inférieur de 54 % au montant budgété. Les dépenses extrabudgétaires anticipées au titre de la lutte contre le terrorisme ont été moins élevées que prévu, en raison du retard pris par la finalisation de deux accords de financement, désormais conclus. Au titre de l'accord de partenariat entre l'UIP et l'ONU, le Bureau des Nations Unies de lutte contre le terrorisme (BLT) a financé sur ses propres fonds des activités programmatiques supplémentaires en 2020.

3.5. Objectif stratégique n° 5 : Promouvoir le dialogue et la coopération interparlementaires

Les dépenses au titre des activités en faveur des Membres se sont élevées à 3 353 974 CHF en 2021, terminant l'exercice 10 % au-dessous du budget. Ces économies sont dues au passage à des sessions des organes directeurs en ligne en raison de la pandémie.

On trouvera des données comparatives sur les principaux postes de coût des Assemblées et d'une sélection de sessions en ligne tenues en 2021 dans les tableaux ci-après. En ce qui concerne Doha, le parlement hôte a apporté un appui financier supplémentaire au budget de l'UIP.

Coûts comparatifs de la première Assemblée (en CHF)

Poste	Séances en ligne 2021	Séances en ligne 2020	Doha 2019
Heures sup. permanents	12 995	699	37 063
Temporaires/serv. contractuels	540 803	193 765	480 631
Frais de voyage et connexes	0	0	364
Fret/communication	0	2 948	319
Fournitures/matériel/services	0	0	8 593
Publications/web	0	716	14 177
Cadeaux/frais de représentation	250	75	8 132
Total des dépenses	554 047	198 203	549 728

Coûts comparatifs de la seconde Assemblée (en CHF)

Poste	Madrid 2021	Séances en ligne 2020	Belgrade 2019
Heures sup. permanents	26 608	8 085	34 797
Temporaires/serv. contractuels	438 265	215 468	566 273
Frais de voyage et connexes	214 787	100	75 724
Fret/communication	8 176	0	11 682
Fournitures/matériel/services	2 726	0	6 603
Publications/web	0	0	13 301
Cadeaux/frais de représentation	3 426	0	4 087
Total des dépenses	695 988	223 654	712 467

3.6. Objectif stratégique n° 6 : Promouvoir l'autonomisation des jeunes

Le total des dépenses au titre de l'objectif de promotion de l'autonomisation des jeunes atteint 324 417 CHF, 31 % en retrait du montant budgété, principalement en raison des restrictions appliquées sur les déplacements et les réunions. Des fonds supplémentaires promis par le Gouvernement de la Guinée équatoriale n'ayant pas encore été versés, des dépenses ont été reportées dans l'attente de l'arrivée des fonds.

3.7. Objectif stratégique n° 7 : Mobiliser les parlements en faveur du programme mondial de développement

Les dépenses engagées au titre de l'Objectif stratégique 7 se sont élevées à 602 780 CHF, financées aux deux tiers par des sources volontaires. En 2021, de nombreuses activités en lien avec les Objectifs de développement durable (ODD) et les changements climatiques ont subi des restrictions à l'échelon national et régional en raison de la pandémie. Les dépenses au titre de cet objectif ont donc

été plus faibles qu'initialement prévu, à 49 % du montant budgété. Des activités liées à la santé ont été mises en œuvre dans le cadre du nouvel accord conclu avec l'Organisation mondiale de la Santé (OMS), dans toute la mesure permise par les circonstances.

3.8. Objectif stratégique n° 8 : Combler le déficit démocratique dans les relations internationales

Cet objectif a été principalement atteint grâce au Bureau de l'Observateur permanent de l'UIP auprès de l'ONU à New York. Le coût de ce bureau et de ses activités s'est monté à 761 090 CHF, soit 17 % de moins que prévu dans le budget, en raison des restrictions appliquées aux activités en présentiel et de la relative faiblesse du dollar américain vis-à-vis du franc suisse sur la majeure partie de l'année.

3.9. Catalyseurs et autres charges

Gouvernance et contrôle internes efficaces

Les résultats visés au titre du catalyseur "gestion des activités et gouvernance" ont été atteints pour une dépense totale de 984 734 CHF en 2021, soit 6 % de moins que prévu dans le budget.

Visibilité, plaidoyer et communication

Le total des dépenses au titre de ce catalyseur a été de 1 057 715 CHF au cours de l'année pour la communication. La refonte du site web de l'UIP et de sa plateforme de données ouvertes a donné lieu à de nouveaux travaux. Ces dépenses d'investissement sont reprises à la section 5. En fin d'exercice, les dépenses de visibilité, plaidoyer et communication se sont établies exactement au niveau des montants budgétés.

Intégration des questions de genre et approche fondée sur les droits

Les activités de formation et d'information relatives à la promotion de l'intégration des questions de genre et de l'adoption d'une approche fondée sur les droits pour les activités de l'UIP ont bénéficié d'une affectation budgétaire de 10 000 CHF, sur laquelle 1 843 CHF ont été utilisés en 2021 (18 %).

Secrétariat efficace et doté des ressources adéquates

Les dépenses engagées au titre des Services administratifs (qui englobent la finance, l'administration et les ressources humaines, l'équipement de bureau, l'amortissement des actifs, la location d'équipement, le matériel informatique et de communication et les fournitures) se sont élevées à 2 565 649 CHF, soit 8 % de moins que prévu dans le budget. Ces économies ont été principalement réalisées dans les domaines de la location de matériel, de l'amortissement, des télécommunications, de l'affranchissement et des fournitures de bureau.

Autres charges

Une provision pour créances douteuses a été constituée pour passer par pertes et profits certaines créances non recouvrables. En 2021, certains Membres de l'UIP ont été moins prompts à s'acquitter de leurs contributions. De plus, la question du Venezuela et de ses retards de paiement n'a toujours pas été résolue. En application des normes IPSAS, il est nécessaire de constituer une provision pour toutes les créances de plus de deux ans ; aussi la réserve a-t-elle été augmentée de 112 883 CHF, pour atteindre 665 833 CHF (34 % du total des contributions dues par les Membres).

La subvention annuelle à l'Association des Secrétaires généraux de Parlement n'a été que de 5 896 CHF en raison des restrictions imposées sur les sessions de l'Association en raison de la COVID.

Aucune dotation supplémentaire n'a été budgétée en 2021 au titre de la réserve destinée à financer les gros travaux de réfection du Siège de l'UIP, cette réserve qui atteint 393 534 CHF étant jugée suffisante. Les fenêtres du bâtiment ont été rénovées en 2018 et 2019, et le coût amorti de cette opération sera compensé par les réserves accumulées jusqu'en 2043, comme prévu.

Conformément à la décision prise par le Conseil directeur à Genève en 2007, un montant de 13 700 CHF a été provisionné et versé à une réserve créée pour compenser les émissions de CO₂ et atténuer les effets sur l'environnement des activités de l'UIP. La réserve totale accumulée de 36 091 CHF servira à financer des activités liées aux changements climatiques en 2022 et au-delà.

Le Fonds de solidarité parlementaire détenait 92 744 CHF en fin d'exercice. Une aide au financement des déplacements, demandée par les Îles Salomon et approuvée en 2019, a été reportée en raison de la pandémie et sera utilisée dès que les circonstances le permettront.

4. Analyse des dépenses en fonction du genre

Dans les états financiers présentés conformément aux normes IPSAS, les dépenses relatives à l'objectif de promotion de l'égalité des sexes sont indiquées dans l'état V (État des comparaisons entre montants budgétaires et montants effectifs). En 2021, les dépenses spécialement consacrées à la promotion de l'égalité des sexes ont représenté un total de 1 263 927 CHF, soit 9 % des dépenses totales de l'UIP.

Le Secrétariat de l'UIP emploie au moins autant de femmes que d'hommes, tant parmi les cadres que dans les services généraux :

Représentation au Secrétariat	2021		2020	
	Nombre	% du total	Nombre	% du total
Femmes dans le personnel UIP – Services généraux	12	80 %	14	82 %
Femmes dans le personnel UIP – Cadres	14	50 %	14	54 %
Femmes dans le personnel UIP – Total	26	60 %	28	65 %
Femmes recrutées en cours d'exercice	2	50 %	3	100 %
Femmes promues en cours d'exercice	0	100 %	3	75 %

5. Dépenses d'investissement

En 2021, 81 461 CHF ont été dépensés pour l'achat de mobilier, de véhicules, et de matériel et pour l'entretien des locaux, y compris le remplacement régulier de matériels informatiques et de communication obsolètes.

Globalement, en fin d'exercice les dépenses d'investissement atteignaient 58 % du montant budgété.

6. Caisse de prévoyance en faveur du personnel

La Caisse de prévoyance fermée honore les engagements de retraite au bénéfice d'anciens employés de l'UIP déjà à la retraite. Conformément aux normes IPSAS, les comptes de la Caisse de prévoyance fermée sont intégrés dans les états financiers de l'UIP depuis 2012.

Une étude actuarielle a été menée pour évaluer les charges à payer par l'UIP au titre des retraites au 31 décembre 2021. On trouvera dans la note 11 des états financiers les résultats de cette étude, ainsi que des informations détaillées sur toutes les sommes exigibles au bénéfice des employés de l'UIP.

7. Recommandations

Conformément à l'article 13.3 du Règlement financier, il est recommandé au Conseil directeur d'approuver la gestion financière de l'UIP et les résultats financiers pour 2021.

8. Responsabilité de la direction en matière de rapports financiers

La Direction de l'UIP répond de la fiabilité, de l'intégrité, et de l'objectivité des états financiers et du rapport financier annuel présentés ici. Les états financiers ont été établis conformément aux normes IPSAS. Les montants qu'ils indiquent sont, au besoin, fondés sur des estimations et des jugements de la Direction. Pour l'aider à s'acquitter de ses responsabilités, un système de contrôles comptables internes a été mis en place pour garantir raisonnablement que les états financiers sont exacts et fiables et que les actifs sont préservés.

Il appartient au Conseil directeur d'approuver les états financiers annuels. Le Conseil directeur a délégué certaines responsabilités aux Vérificateurs internes, notamment celle d'examiner les états financiers annuels et de rencontrer la Direction et le Vérificateur extérieur, s'il y a lieu, pour traiter des questions relatives à la présentation des rapports financiers.

Ces états financiers ont été vérifiés par le Vérificateur extérieur nommé par le Comité exécutif.



Martin Chungong
Secrétaire général



Andrée Lorber
Directrice
Division des Services administratifs

9. Rapport du vérificateur extérieur des comptes

Rapport du vérificateur extérieur sur les états financiers : opinion d'audit

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de l'Union interparlementaire (IUP) qui comprennent l'état de la situation financière au 31 décembre 2021 (état I), l'état de la performance financière (état II), l'état des variations des capitaux propres (état III), l'état des flux de trésorerie (état IV) et l'état de la comparaison des montants budgétaires et réels (état V) pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'IUP au 31 décembre 2021, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS).

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section "Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers" du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'IUP conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Informations autres que les états financiers et le rapport du vérificateur sur ces états

Le Secrétaire général de l'IUP est responsable de la préparation et de la présentation fidèle, conformément aux IPSAS, des états financiers et des autres informations, lesquelles incluent le rapport financier pour l'exercice clos au 31 décembre 2021.

Notre opinion relative aux états financiers ne s'étend pas aux autres informations, et nous n'exprimons aucune forme d'assurance sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers, il nous incombe de lire les autres informations et, ce faisant, d'apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou les connaissances que nous avons acquises au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

Le Secrétaire général est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux IPSAS, ainsi que du contrôle interne que le Secrétaire général considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est au Secrétaire général qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'IUP à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si le Secrétaire général a l'intention de liquider l'IUP ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à lui.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'IUP.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux Normes internationales d'audit permette toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux Normes internationales d'audit, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre,

- a) Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- b) Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir les procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'UIP ;
- c) Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le Secrétaire général, de même que des informations y afférentes fournies par ce dernier ;
- d) Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par le Secrétaire général du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'UIP à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport d'audit. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'UIP à cesser son exploitation ;
- e) Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne qui pourrait être relevée au cours de notre audit.

Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

En outre, à notre avis, les opérations de l'UIP dont nous avons eu connaissance ou que nous avons examinées dans le cadre de notre audit se sont avérées, dans tous les aspects significatifs, conformes aux règles et règlements financiers de l'UIP et de l'autorité législative.

Conformément à l'article XIII du Règlement financier de l'UIP, nous avons également délivré un rapport détaillé sur notre audit de l'organisation.

(Signé) Girish Chandra Murmu
Contrôleur et vérificateur général de l'Inde

10. État de la situation financière

UNION INTERPARLEMENTAIRE

État I :

État de la situation financière

au 31 décembre 2021

En CHF (francs suisses)

	2021	2020
ACTIF		
Actifs courants		
Encaisse	8 005	14 874
Liquidités sur comptes courants	14 923 627	9 764 131
Liquidités détenues par le gestionnaire du fonds de placement	375 088	414 496
Dépôts à terme et comptes d'épargne	47	534 886
Sous-total des liquidités et équivalents (note 3)	15 306 766	10 728 388
Comptes des sommes à recevoir		
des Membres (note 4)	1 313 881	1 123 263
de donateurs (note 4)	714 772	2 089 986
en remboursements d'impôts	23 786	353
Autres	18 391	32 137
Sous-total des sommes à recevoir	2 070 829	3 245 739
Placements (note 5)	5 845 177	6 264 691
Autres actifs courants (note 6)	262 269	286 301
Sous-total des actifs courants	23 485 041	20 525 118
Actifs non courants		
Actifs immobilisés (note 7)		
Bâtiment et terrain	7 514 097	7 771 817
Mobilier	6 660	11 073
Équipement général	12 833	28 233
Matériel informatique	145 740	108 930
Véhicules	-	-
	7 679 331	7 920 053
Actifs incorporels (note 8)	91 391	192 958
Sommes à recevoir de donateurs (note 4)	-	176 600
Sous-total des actifs non courants	7 770 722	8 289 611
Total de l'actif	31 255 763	28 814 729
PASSIF		
Comptes des sommes à payer et des charges à payer	288 259	281 097
Avances des Membres	135 114	189 744
Recettes comptabilisées d'avance (note 9)	6 709 170	3 436 333
Emprunts (note 10)	189 600	189 600
Sous-total du passif courant	7 322 143	4 096 774
Emprunts à long terme (note 10)	4 730 962	4 862 464
Recettes comptabilisées d'avance (note 9)	-	176 600
Caisse de prévoyance fermée (note 11)	9 776 406	11 335 624

Autres prestations au bénéfice des employés (note 11)	<u>1 488 286</u>	<u>1 382 061</u>
Sous-total du passif non courant	15 995 654	17 756 748
Total du passif	23 317 797	21 853 522
ACTIF NET		
Fonds réservés (note 13)	429 624	441 619
Gains/pertes actuariels comptabilisés dans l'actif net	-3 894 620	-4 493 111
Solde accumulé (Fonds de roulement après dotation)	<u>11 402 964</u>	<u>11 012 704</u>
Actif net	<u>7 937 968</u>	<u>6 961 212</u>

11. État des résultats financiers

UNION INTERPARLEMENTAIRE

État II :

État des résultats financiers

pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2021
en CHF (francs suisses)

	2021	2020
Recettes (note 18)		
Contributions des Membres	10 931 800	10 936 476
Contributions volontaires	3 316 779	2 695 169
Rapport des placements	428 449	221 683
Divers	31 087	75 165
Total des recettes	14 708 115	13 928 494
Dépenses (note 18)		
Personnel permanent	8 490 222	8 045 118
Personnel temporaire	3 267 217	2 559 781
Changement de la dotation à la Caisse de prévoyance fermée	-837 083	-853 699
Voyages	550 223	250 762
Services contractuels	1 469 453	867 932
Dépenses de fonctionnement	496 623	416 189
Fournitures, matériel et équipement	114 034	112 028
Provision pour créances douteuses	118 314	211 283
Subventions et honoraires	76 516	59 250
Amortissement des actifs (notes 7 et 8)	441 194	426 610
Amortissement de l'emprunt (note 10)	58 099	59 594
Passation statutaire de contributions de Membres par profits et pertes	47 332	-
Pertes de change	37 700	46 710
Total des dépenses	14 329 845	12 201 558
Excédent/(déficit) de fonctionnement	378 270	1 726 937

12. État des variations de l'actif net

UNION INTERPARLEMENTAIRE

État III :

État des variations de l'actif

pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2021

en CHF (francs suisses)

	Solde cumulé des fonds	Gains/pertes actuariels	Réserves	Total
Solde de clôture au 31 décembre 2017	9 368 551	-3 259 247	434 251	6 543 555
Virement aux réserves (note 14)	-28 100	-	28 100	-
Comptabilisation des gains/pertes actuariels	-	-528 146	-	-528 146
Résultat net 2018	<u>-576 073</u>	<u>-</u>	<u>-30 668</u>	<u>-606 741</u>
Solde de clôture retraité au 31 décembre 2018	8 764 378	-3 787 393	431 683	5 408 668
Virement aux réserves (note 13)	-25 100	-	25 100	-
Comptabilisation des gains/pertes actuariels	-	-475 346	-	-475 346
Résultat net 2019	<u>550 199</u>	<u>-</u>	<u>-18 874</u>	<u>531 325</u>
Solde de clôture au 31 décembre 2019	9 289 477	-4 262 739	437 909	5 464 647
Virement aux réserves (note 13)	-14 500	-	14 500	-
Comptabilisation des gains/pertes actuariels	-	-230 372	-	-230 372
Résultat net 2020	<u>1 737 727</u>	<u>-</u>	<u>-10 790</u>	<u>1 726 937</u>
Solde de clôture au 31 décembre 2020	11 012 704	-4 493 111	441 619	6 961 212
Virement aux réserves (note 13)	-13 700	-	13 700	-
Comptabilisation des gains/pertes actuariels	-	598 491	-	598 491
Résultat net 2021	<u>403 964</u>	<u>-</u>	<u>-25 694</u>	<u>378 270</u>
Solde de clôture au 31 décembre 2021	11 402 968	-3 894 620	429 625	7 937 973

13. État des flux de trésorerie

UNION INTERPARLEMENTAIRE

État IV :

État des flux de trésorerie

pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2021
en CHF (francs suisses)

	2021	2020
Flux de trésorerie provenant des activités de fonctionnement		
Excédent (déficit) de fonctionnement	378 270	1 726 937
Moins revenus de placements inclus dans le résultat net	<u>-428 449</u>	<u>-221 683</u>
Résultat net hors revenus de placements	-50 180	1 505 253
Amortissement	441 194	426 610
Amortissement de l'emprunt	58 099	59 594
Augmentation/diminution des sommes à recevoir	1 351 510	1 553 355
Augmentation/diminution des autres actifs courants	24 032	-200 552
Augmentation/diminution des sommes à payer et des recettes comptabilisées d'avance	3 048 768	-2 196 778
Augmentation/diminution des sommes exigibles au titre de la Caisse de prévoyance comptabilisées dans l'état II	-960 727	-853 699
Augmentation/diminution des autres sommes exigibles au bénéfice du personnel	<u>106 226</u>	<u>-49 920</u>
Flux de trésorerie nets provenant des activités de fonctionnement	4 018 921	243 863
Flux de trésorerie provenant des placements		
Augmentation/diminution des placements	419 514	680 477
Revenus de placements inclus dans le résultat net	428 449	221 683
Augmentation/diminution des actifs incorporels	-	-39 325
Augmentation/diminution des biens immobiliers, installations et matériels	<u>-98 905</u>	<u>-81 461</u>
Flux de trésorerie nets provenant des placements	749 058	781 374
Flux de trésorerie provenant des activités de financement		
Remboursement du prêt de la Confédération helvétique	<u>-189 600</u>	<u>-189 600</u>
Flux de trésorerie nets provenant des activités de financement	-189 600	-189 600
Augmentation/diminution nette des liquidités et équivalents	4 578 379	835 637
Liquidités et équivalents en début d'exercice	10 728 392	9 892 755
Liquidités et équivalents en fin d'exercice	15 306 771	10 728 392

* La différence de 5 CHF entre les liquidités et équivalents en fin d'exercice dans l'état IV et l'état I est due à une différence d'arrondi.

14. État des comparaisons entre montants budgétaires et montants effectifs

UNION INTERPARLEMENTAIRE

État V :

État des comparaisons entre montants budgétaires et montants effectifs

pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2021
en CHF (francs suisses)

	Budget initial	Budget final	Montants effectifs sur une base comparable	Différence
Recettes				
Contributions des Membres	10 920 800	10 920 800	10 931 800	11 000
Fonds de roulement	622 000	622 000	-	-622 000
Contribution du personnel	1 085 500	1 085 500	971 062	-114 438
Contributions volontaires	5 037 200	5 037 200	3 316 779	-1 720 421
Intérêts	100 000	100 000	92 360	-7 640
Divers	16 000	16 000	26 162	10 162
Total des recettes	17 781 500	17 781 500	15 338 163	-2 443 337
Dépenses				
Rendre les parlements plus forts et plus démocratiques	2 568 400	2 568 400	2 570 229	1 829
Faire progresser l'égalité des sexes et le respect des droits des femmes	1 415 800	1 415 800	1 263 927	-151 873
Protéger et promouvoir les droits de l'homme	1 601 000	1 601 000	1 292 676	-308 324
Contribuer à la consolidation de la paix, à la prévention des conflits et à la sécurité	1 230 100	1 230 100	572 447	-657 653
Promouvoir le dialogue et la coopération interparlementaires	3 733 900	3 733 900	3 353 974	-379 926
Promouvoir l'autonomisation des jeunes	473 500	473 500	324 417	-149 083
Mobiliser les parlements en faveur du programme mondial de développement	1 186 600	1 186 600	602 780	-583 820
Comblar le déficit démocratique dans les relations internationales	923 500	923 500	761 090	-162 410
Gouvernance et contrôle internes efficaces	1 052 000	1 052 000	984 734	-67 266
Visibilité, plaidoyer et communication	1 056 400	1 056 400	1 057 715	1 315
Intégration des questions de genre et approche fondée sur les droits	10 000	10 000	1 843	-8 157
Secrétariat efficace et doté des ressources adéquates	2 795 600	2 795 600	2 565 649	-229 951
Divers	107 600	107 600	168 492	60 892
Suppressions	-372 900	-372 900	-235 751	137 149
Total des dépenses	17 781 500	17 781 500	15 284 221	-2 497 279
Excédent de fonctionnement	-	-	53 942	53 942

NOTE 1 NATURE DE L'ORGANISATION

1. L'Union interparlementaire (UIP), qui est l'organisation internationale des parlements d'États souverains, a un caractère interétatique qui lui est propre. Elle est le foyer de la concertation interparlementaire dans le monde. Depuis 1889, elle œuvre en faveur de la paix et de la coopération entre les peuples et de l'affermissement des institutions représentatives. Elle partage les objectifs de l'Organisation des Nations Unies, où elle a le statut d'observateur auprès de l'Assemblée générale, et travaille en étroite coopération avec elle. Elle coopère également avec les organisations interparlementaires régionales et avec les organisations internationales, intergouvernementales et non gouvernementales qui s'inspirent des mêmes idéaux.
2. L'UIP est une organisation politique parlementaire internationale et une personne morale au regard du droit international. Représentative par nature et dans son organisation, elle est régie par le droit, en l'occurrence ses Statuts et Règlements. Les États et les organisations internationales qui traitent avec elle reconnaissent qu'elle a pouvoir et qualité pour agir sur le plan international, dans les limites de son mandat, en tant qu'organisation internationale des parlements.
3. Son Conseil directeur est son principal organe décisionnaire. Établi par les Statuts de l'UIP, il se compose de trois délégués de chacun des Membres de l'UIP et tient normalement deux sessions par an. Le Conseil directeur élit le Président ou la Présidente de l'Union interparlementaire, nomme le Secrétaire général, détermine et oriente les activités de l'UIP et en contrôle l'accomplissement. Il adopte le programme d'activités et le budget de l'UIP, arrête le barème des contributions, autorise l'acceptation de dons et de legs, et approuve les comptes. Un Comité exécutif, composé du Président ou de la Présidente de l'Union interparlementaire et de 15 membres élus par le Conseil directeur, propose à ce dernier le programme et le budget annuels de l'UIP, contrôle la gestion du Secrétariat, fixe notamment les barèmes des traitements et des indemnités des fonctionnaires du Secrétariat et désigne le Vérificateur extérieur des comptes.
4. L'UIP est financée par les contributions statutaires de ses Membres et par les contributions volontaires qu'eux-mêmes et d'autres bailleurs de fonds lui versent. Ses activités s'inscrivent dans le cadre d'un programme et d'un budget annuels, les crédits budgétaires correspondant aux autorisations de dépenses approuvées par le Conseil directeur pour chaque exercice financier. L'approbation de ces crédits habilite le Secrétaire général à engager et à autoriser des dépenses et à faire des paiements pour l'usage auquel ils sont destinés, dans les limites prévues.
5. Depuis le 1^{er} janvier 2005, l'UIP est affiliée à la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies (CCPPNU). Elle a une caisse de prévoyance fermée – la Caisse de prévoyance en faveur du personnel de l'UIP – qui est régie par un règlement propre, selon lequel la gestion des avoirs de la Caisse est séparée de la gestion des avoirs de l'UIP. La Caisse de prévoyance est administrée par un Comité de gestion qui est présidé par un représentant du Comité exécutif de l'UIP et comprend, outre le Secrétaire général, un expert de la gestion financière nommé par le Comité exécutif, un représentant du personnel de l'UIP et un représentant des retraités qui sont les bénéficiaires actuels de la Caisse. Le règlement de la Caisse de prévoyance stipule que l'UIP est intégralement responsable des rentes à verser aux retraités actuels et à leurs survivants.
6. Le Règlement financier de l'Union interparlementaire est l'instrument général qui régit la gestion financière de l'UIP.

NOTE 2 PRATIQUE COMPTABLE ET BASE DE PRÉSENTATION

Les états financiers ont été intégralement établis selon une comptabilité d'exercice pour une organisation dont on peut supposer qu'elle continuera à fonctionner dans un avenir prévisible, et la politique comptable a été systématiquement appliquée pendant tout l'exercice. Les états financiers sont conformes aux exigences des Normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS). La norme IPSAS 41, relative aux changements des méthodes comptables concernant les instruments financiers, les modifications de la norme IPSAS 36 sur les intérêts à long terme dans des entreprises associées et des coentreprises, les modifications de la norme IPSAS 19 sur les services collectifs et individuels et la norme IPSAS 42 relative aux avantages sociaux seront adoptées à leur date d'entrée en vigueur, laquelle a été reportée au 1^{er} janvier 2023 par le Conseil des normes IPSAS dans son prononcé final de novembre 2020 (*COVID-19 : Deferral of Effective Dates*). La norme IPSAS 43 relative aux contrats de location, publiée par le Conseil de l'IPSAS en février 2022, sera adoptée à sa date d'entrée en vigueur (1^{er} janvier 2025).

Sont inclus dans les états financiers les comptes de l'UIP et ceux de la Caisse de prévoyance fermée. Toutes les transactions et tous les soldes intragroupes ont été éliminés lors de la consolidation.

Avances de Membres

Les avances de Membres s'entendent des contributions payées à l'avance pour les exercices futurs et versées au cours de la période considérée.

Emprunt

Est entendu par emprunt un prêt sans intérêt de la Confédération helvétique qui est évalué au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Tableau des flux de trésorerie

Le tableau des flux de trésorerie est élaboré selon la méthode indirecte.

Liquidités, placements et autres actifs financiers

Les liquidités et équivalents s'entendent de l'encaisse, des dépôts bancaires accessibles sur demande, des dépôts d'épargne à durée illimitée et des dépôts à terme détenus jusqu'à 90 jours. Les placements incluent des parts de fonds communs de placement comptabilisées à leur valeur marchande. Les placements portent tous sur des titres cotés en bourse dont la valeur risque peu de changer et ils sont facilement convertibles en espèces.

Caisse de prévoyance fermée

Avant d'être affiliée à la CCPPNU, l'UIP avait sa propre caisse de prévoyance, créée en 1965. Fermée à de nouveaux membres le 1^{er} janvier 2005, cette caisse de prévoyance reste en activité pour ceux qui étaient retraités (y compris leurs survivants) au moment de la clôture et elle est administrée par un Comité de gestion qui lui est propre. Le ou la représentant(e) de l'UIP au Comité de gestion fait rapport au Comité exécutif chaque année sur les activités et l'état de la Caisse de prévoyance. Conformément aux normes IPSAS, l'actif et le passif, les recettes et les dépenses de la Caisse de prévoyance ont été incorporés dans les états financiers de l'UIP. Les sommes exigibles de la Caisse de prévoyance fermée qui ne sont pas capitalisées sont considérées comme étant à la charge de l'UIP. De plus, les employés actifs au bénéfice de contrats permanents signés avant le 1^{er} mai 1996 ont la possibilité de prendre leur retraite à 60 ans plutôt qu'à 62 ans, qui est l'âge de la retraite selon le règlement de la CCPPNU. Les fonctionnaires remplissant ces conditions qui choisissent cette option contribuent à un régime de transition auquel l'UIP cotise aussi. L'UIP est *in fine* responsable de tout déficit résultant du versement de ces rentes.

Prestations au bénéfice des employés

Des réserves sont créées pour assurer les prestations dues lors de la cessation d'emploi (prime de réinstallation et frais de voyage) déterminées par un actuaire indépendant selon la méthode actuarielle des unités de crédit projetées, ainsi que la conversion en numéraire des congés accumulés, calculés par l'UIP à leur valeur nominale. De plus, des provisions sont constituées pour le paiement du congé dans les foyers comptabilisés d'avance, des heures supplémentaires effectuées, mais non payées à la date de clôture et des allocations pour frais d'études payables à la date de clôture qui ne sont pas comprises dans les dépenses ordinaires.

Les employés actifs contribuent à la CCPNU dont l'UIP est l'une des organisations membres. La CCPNU a été créée par l'Assemblée générale des Nations Unies pour verser aux employés les prestations de retraite, de décès ou d'invalidité et d'autres prestations connexes. Financée par une multiplicité d'employeurs, la Caisse commune des pensions est une caisse de retraite à prestations déterminées. Comme le précise l'Article 3b) de son Règlement, peuvent s'affilier à la Caisse les institutions spécialisées, ainsi que toute autre organisation intergouvernementale internationale qui applique le régime commun de traitements, indemnités et autres conditions d'emploi de l'Organisation des Nations Unies et des institutions spécialisées.

Les organisations affiliées sont exposées aux risques actuariels liés aux employés et anciens employés des autres organisations affiliées, ce qui fait qu'il n'existe pas de base cohérente et fiable permettant d'assigner l'obligation, les éléments de l'actif et les coûts du régime aux organisations qui en font individuellement partie. L'UIP, tout comme les autres organisations affiliées, n'est pas en mesure de calculer la part qui lui revient dans la situation financière et les résultats de la Caisse de manière assez fiable pour la comptabiliser et, en conséquence, a traité cette caisse comme s'il s'agissait d'un régime à cotisations déterminées, conformément à la norme IPSAS 39. Les contributions de l'UIP à la Caisse commune pendant l'exercice sont incluses dans les dépenses figurant dans l'état des résultats financiers.

Comptabilisation des dépenses

Les dépenses sont comptabilisées au moment de la réception des marchandises et de la prestation des services.

Instruments financiers

Les instruments financiers sont comptabilisés au moment où l'UIP devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument considéré et sont décomptabilisés lorsque le droit de recevoir des flux de trésorerie d'une autre entité dans le cadre d'un actif financier ou lorsque l'obligation de remettre de la trésorerie à une autre entité dans le cadre d'un passif financier a expiré.

Les placements sont des actifs financiers non dérivés destinés à des transactions et évalués à leur juste valeur selon l'excédent et le déficit par rapport aux prix cotés sur un marché actif à la date du bilan. Les liquidités et équivalents constituent des actifs financiers détenus pour des périodes de courte durée et sont évalués à leur valeur nominale à la date du bilan. Les dépôts en espèces détenus pour des périodes de plus de 12 mois sont évalués à leur juste valeur au moyen de l'excédent et du déficit.

Les sommes à recevoir sont des actifs financiers non dérivés à paiements fixes ou déterminables qui ne sont pas cotés sur des marchés actifs. Elles comprennent les contributions des Membres et d'autres montants à recevoir en liquidités. Les sommes à recevoir à court terme sont évaluées au coût amorti. Les sommes à recevoir à long terme, qui sont des arriérés de contributions des pays Membres, sont évaluées au coût amorti, déduction faite des provisions pour créances douteuses. Les contributions volontaires à recevoir dans d'autres monnaies que le franc suisse sont réévaluées en fonction du cours du franc suisse à la date de clôture.

Les comptes des sommes à payer et les emprunts sont des passifs financiers non dérivés à paiements fixes qui ne sont pas cotés sur un marché actif et qui sont payables en liquidités. Les comptes des sommes à payer, en raison de leur courte échéance, sont évalués à leur valeur nominale qui équivaut au coût amorti. Les emprunts sont évalués à leur coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Transactions en monnaies étrangères

La monnaie de compte de l'UIP est le franc suisse (CHF) et les présents états financiers sont présentés dans cette monnaie. Toutes les transactions faites dans d'autres monnaies sont converties en francs suisses au taux de change officiel de l'ONU à la date de la transaction. Les gains et pertes, réalisés ou non, résultant du règlement de ces transactions et de la conversion des éléments de l'actif et du passif libellés à la date du bilan dans des monnaies autres que le franc suisse sont comptabilisés dans l'état des résultats financiers.

Actifs immobilisés

L'équipement est évalué à son coût historique, dont sont déduits l'amortissement et la dépréciation. L'équipement ou les types de matériel et autres actifs immobilisés d'une valeur de plus de 2 000 CHF sont comptabilisés comme actifs. Le bâtiment du Siège de l'UIP est estimé à sa juste valeur, déterminée par une expertise indépendante effectuée conformément aux prescriptions de l'IVSC (*International Valuation Standard Committee*) au 31 décembre 2012. Aucune autre démarche d'estimation ne sera entreprise. L'UIP réexamine la valeur de son bien immobilier et de son matériel à la fin de chaque exercice pour déterminer si les valeurs de report sont recouvrables et calculer l'étendue des pertes, toute dépréciation étant comptabilisée comme dépense.

La juste valeur des bâtiments et le coût historique de chaque article d'équipement dans sa catégorie sont amortis suivant la méthode linéaire afin de passer par profits et pertes l'intégralité des coûts des actifs immobilisés pendant leur durée de vie utile estimée, qui est établie comme suit :

Catégorie	Durée de vie
Bâtiments – structure d'origine	100 ans
Bâtiments – structure nouvelle	75 ans
Bâtiments – installations et équipements techniques	30 ans
Bâtiments – ouvrages intérieurs	40 ans
Bâtiments – fenêtres	25 ans
Mobilier	10 ans
Véhicules	5 ans
Équipement général	4 ans
Matériel et logiciels informatiques	4 ans

La différence entre le coût et la juste valeur du bâtiment du Siège a été initialement comptabilisée comme écart de réévaluation dans l'actif net. L'amortissement cumulé est déduit de la valeur comptable brute de l'immeuble et la valeur nette est recalculée en fonction du montant de la réévaluation.

Le terrain sur lequel se dresse le bâtiment du Siège a été mis à la disposition de l'UIP par le Canton de Genève qui lui a accordé, par l'intermédiaire de la Fondation des immeubles pour les organisations internationales (FIPOI), des droits de superficie, dont celui de construire des bâtiments, pendant une période de 50 ans renouvelable. Ces droits de superficie ont été acquis par l'UIP sans frais et aucune valeur n'a été comptabilisée dans l'état de la situation financière parce que l'UIP n'a qu'un pouvoir limité de disposer de ces droits qui reviendront à la République et au Canton de Genève à moins d'un renouvellement du bail.

Les cadeaux officiels sont considérés comme des éléments du patrimoine et aucune valeur ne leur a été attribuée dans l'état de la situation financière.

Actifs incorporels

Les coûts liés à la conception des logiciels et au site web de l'UIP sont capitalisés à leur montant historique et amortis sur quatre ans s'ils dépassent 2 000 CHF.

Stocks

Les stocks de publications destinées à être distribuées à l'avenir sont comptabilisés à une valeur nette réalisable de zéro dans chaque bilan.

Placements

Les placements en obligations à long terme détenus jusqu'à leur échéance sont comptabilisés à leur juste valeur à la date du bilan. Les placements dans des fonds monétaires négociables sont comptabilisés à leur juste valeur à la date du bilan.

Actif net

Sont compris dans l'actif net l'excédent et le déficit non réservés accumulés ; l'actif net comprend le Fonds de roulement de l'UIP, dans lequel est incluse la plus-value du bâtiment du Siège, soit la différence entre son coût historique et sa valeur actuelle, ainsi que les réserves constituées par le Conseil directeur de l'UIP pour l'entretien du Siège et la compensation des émissions de carbone.

Sommes à payer et charges

Les sommes à payer comprennent les factures des fournisseurs non encore réglées, y compris la réévaluation des factures payables en devises autres que le franc suisse. Les sommes à payer sont évaluées à leur juste valeur au moyen de l'excédent et du déficit. Les charges sont les coûts à payer pour des biens et services reçus par l'UIP au cours de l'année et qui n'ont pas encore été facturés par les fournisseurs à la date du bilan.

Provisions

Des provisions sont comptabilisées quand l'UIP a une obligation légale ou tacite découlant d'un événement passé, pour laquelle il est probable qu'elle devra sortir des fonds afin de l'exécuter et dont elle peut prévoir de manière fiable le montant.

Sommes à recevoir

Les sommes à recevoir des Membres à titre de contributions sont comptabilisées lorsqu'elles arrivent à échéance. Une provision pour créances douteuses, égale à la contribution due par les Membres ayant des arriérés de plus de deux ans, est enregistrée à la fin de chaque exercice. Pour toutes les autres sommes à recevoir, est créée une provision pour créances irrécouvrables calculée en fonction des montants restant à encaisser à la date du bilan. Les impôts remboursables payés dans les pays où l'UIP a des bureaux sont comptabilisés comme sommes à recevoir à leur date d'échéance, conformément aux accords signés avec chaque État. Les contributions à recevoir de donateurs dans d'autres monnaies que le franc suisse sont réévaluées à la date de clôture.

Comptabilisation des recettes

Les contributions des Membres sont comptabilisées comme recettes au début de chaque année. Les contributions volontaires faisant l'objet d'accords exécutoires sont comptabilisées comme recettes au moment où l'accord devient contraignant, à moins que celui-ci n'énonce des conditions liées à des résultats spécifiques ou ne prévoient le remboursement des soldes inutilisés. Si l'accord comporte des conditions, la comptabilisation des recettes est reportée jusqu'à ce que ces conditions soient remplies et les obligations exécutées.

Les gains des placements sont comptabilisés comme recettes une fois qu'ils ont été perçus. Les autres recettes sont comptabilisées comme telles lorsque les services ont été rendus ou les produits expédiés.

Information sectorielle

Les informations sectorielles sont présentées en fonction des orientations stratégiques établies par le Conseil directeur pour l'UIP.

Impôts

Les deux États dans lesquels l'UIP a des bureaux, la Suisse et les États-Unis d'Amérique, lui ont expressément reconnu, comme organisation internationale, des privilèges et immunités. Elle jouit dans les deux pays du statut spécial des organisations internationales exemptées d'impôts. En Suisse, l'UIP est exemptée, en vertu de l'Accord de 1971, des impôts directs et indirects, fédéraux, cantonaux et communaux, et soumise aux mêmes droits que d'autres organisations internationales. Aux États-Unis, elle est exemptée des droits et impôts fédéraux directs en vertu de l'"International Organizations Immunities Act" et exonérée du paiement des taxes perçues par l'État de New York et des taxes locales sur les ventes et la consommation.

Utilisation des estimations

L'établissement des états financiers conformément aux normes IPSAS oblige la direction à faire des estimations et des hypothèses qui ont une incidence sur les montants inscrits dans les états financiers et les notes explicatives. Ces estimations reposent sur sa connaissance de l'évolution en cours et des initiatives que l'UIP peut prendre à l'avenir. Les résultats effectifs peuvent s'en écarter. Les prévisions portent notamment sur les prestations à verser lors de la cessation d'emploi, les risques financiers liés aux sommes à recevoir, le degré de dépréciation des actifs immobilisés et la valorisation du bâtiment du Siège. Les variations des prévisions sont prises en compte dans l'état des résultats financiers de l'exercice pendant lequel la direction en a eu connaissance.

NOTE 3 LIQUIDITÉS ET ÉQUIVALENTS

Les dépôts sont détenus sur des comptes bancaires d'accès immédiat, des comptes rapportant des intérêts et des dépôts à court terme de 90 jours ou moins. Le taux d'intérêt moyen obtenu sur les comptes portant intérêt et les placements a été négatif en 2021 (négatif en 2020).

Sont compris dans les fonds réservés des fonds détenus pour le compte de donateurs et devant être utilisés pour exécuter des prestations prévues par des accords contraignants, les fonds alloués à des travaux de réparation et de rénovation du bâtiment du Siège de l'UIP, ainsi que les liquidités détenues au nom de la Caisse de prévoyance, qui doivent être séparées de celles de l'UIP conformément au règlement de la Caisse.

L'Organisation réduit au minimum les risques liés au crédit en détenant tous ses fonds dans des banques dont le crédit est bien noté par Fitch, Moody's ou Standard and Poor's :

Montant en CHF	31 décembre 2021	31 décembre 2020		
Encaisse	8 005	14 874		
Comptes courants auprès de banques - en CHF	12 240 021	8 267 965		
Comptes courants auprès de banques – dans d'autres monnaies	1 839 234	605 095		
Total des liquidités et des comptes courants non réservés	14 079 255	8 873 059		
Comptes courants auprès de banques (fonds réservés) - en CHF	393 534	404 324		
Comptes courants auprès de banques – dans d'autres monnaies	-	-		
Comptes courants auprès de banques (Caisse de prévoyance) - en francs suisses	450 838	486 748		
Total des comptes courants réservés	844 371	891 072		
Sous-total des comptes courants	14 923 627	9 764 131		
Liquidités détenues par le gestionnaire du fonds de placement	325 443	320 408		
Liquidités (Caisse de prévoyance) détenues par le gestionnaire du fonds de placement- en CHF	49 645	94 088		
Sous-total des liquidités détenues par les gestionnaires de fonds de placement	375 088	414 496		
Dépôt à terme en USD	47	-		
Dépôt à terme en CHF	-	534 886		
Sous-total des dépôts à terme et des comptes d'épargne	47	534 886		
Total des liquidités et équivalents	15 306 766	10 728 388		
Liquidités et équivalents	AA	A	Non noté	Total
	812 956	14 485 805	8 005	15 306 766
Pourcentage	5 %	95 %	0 %	100 %

L'UIP n'a pas de ligne de crédit confirmée mais est officiellement autorisée à avoir des découverts par les banques dans lesquelles elle a des fonds en dépôt. Celles-ci peuvent à tout moment lui en retirer l'autorisation. L'UIP n'a eu besoin de facilités de caisse ni en 2021 ni en 2020.

Membre ou Membre associé (montant en CHF)	2021	2020	2019	2018	2017	2016	Dettes spéciale	Total
Libye	15 300	15 300	28 200	28 200	14 220	-	-	101 220
Madagascar	10 971	-	-	-	-	-	-	10 971
Malawi	10 276	-	-	-	-	-	-	10 276
Mali	10 186	-	-	-	-	-	-	10 186
Mauritanie	10 940	-	-	-	-	-	20 324	31 263
Micronésie (États fédérés de)	11 000	532	-	-	-	-	-	11 532
Myanmar	210	-	-	-	-	-	-	210
Niger	10 752	-	-	-	-	-	-	10 752
Ouzbékistan	6 650	-	-	-	-	-	-	6 650
Pakistan	723	-	-	-	-	-	-	723
Palestine	11 000	-	-	-	-	-	-	11 000
Paraguay	445	-	-	-	-	-	-	445
Qatar	47 100	-	-	-	-	-	-	47 100
République arabe syrienne	12 100	-	-	-	-	-	-	12 100
République centrafricaine	11 000	11 000	10 400	10 152	-	-	-	42 552
République démocratique du Congo	12 100	12 100	11 257	-	-	-	-	35 457
République dominicaine	18 600	1 050	-	-	-	-	-	19 650
République populaire démocratique de Corée	12 100	-	-	-	-	-	-	12 100
République-Unie de Tanzanie	12 100	12 100	-	-	-	-	-	24 200
Sainte-Lucie	11 000	11 000	10 400	10 400	-	-	-	42 800
Saint-Vincent-et-les Grenadines	11 000	11 000	10 400	-	-	-	-	32 400
Sao Tomé-et-Principe	11 000	11 000	10 400	-	-	-	-	32 400
Sénégal	12 100	-	-	-	-	-	-	12 100
Sierra Leone	11 000	816	-	-	-	-	-	11 816
Somalie	11 000	10 953	-	-	-	-	-	21 953
Suriname	12 100	-	-	-	-	-	-	12 100
Tadjikistan	11 000	7 106	-	-	-	-	-	18 106
Tonga	11 000	-	-	-	-	-	-	11 000
Tuvalu	11 000	11 000	10 400	657	-	-	-	33 057
Vanuatu	11 000	11 000	10 214	-	-	-	-	32 214
Venezuela (République bolivarienne du)	99 700	99 700	81 300	81 300	79 700	84 200	-	525 900
Yémen	583	-	-	-	-	-	-	583
Zambie	202	-	-	-	-	-	-	202
Assemblée législative de l'Afrique de l'Est	1 100	-	-	-	-	-	-	1 100
Comité interparlementaire de l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA)	1 100	1 100	1 000	1 000	211	-	-	4 411
Parlement de l'Amérique latine et des Caraïbes	2 200	-	-	-	-	-	-	2 200
Parlement andin	2 200	2 200	2 100	1 800	-	-	-	8 300
Parlement centraméricain	188	-	-	-	-	-	-	188
Parlement de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO)	1 100	1 100	1 000	1 000	900	-	-	5 100
Parlement de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC)	1 100	1 100	963	-	-	-	-	3 163
Parlement européen	6 600	-	-	-	-	-	-	6 600
Soldes mineurs	160	-	-	-	-	-	-	160
Total	948 011	365 870	270 957	177 212	113 139	84 200	20 324	1 979 714
<i>Chiffres comparatifs 2020</i>			255 144	158 049	92 200	0	47 557	
Moins créances douteuses			-270 957	-177 212	-113 139	-84 200	-20 324	-665 833
Sommes nettes à recevoir des Membres	948 011	365 870	270 957	177 212	0	0	0	1 313 881

Au titre de l'article 10, alinéa 2 du Règlement financier, le Secrétaire général peut, après une enquête approfondie, passer des pertes d'actifs par profits et pertes, à condition qu'un état de toutes les sommes ainsi passées par profits et pertes soit soumis aux vérificateurs des comptes en même temps que les comptes annuels. En 2021, le Secrétaire général a passé en profits et pertes, à hauteur de 47 332 CHF, les arriérés du Parlement du Soudan, dont l'affiliation a été suspendue par le Conseil directeur la même année au motif qu'il n'existait pas de parlement au Soudan et que cette situation ne semblait pas devoir changer dans un avenir proche. Le compte de ces montants dus sera conservé hors livres.

En 2021, la Mauritanie a versé à l'UIP le montant minimum prévu à l'article 5, alinéa 10, du Règlement financier de l'UIP. Une partie de la créance de la Mauritanie a été réintégrée et la provision pour créances douteuses a été ajustée en conséquence.

Provision pour créances douteuses (contributions)

L'UIP a constitué une provision pour créances douteuses. Cette provision est l'estimation la plus exacte des sommes, y compris les contributions des Membres, qui ont été comptabilisées comme des recettes et constituées comme des sommes à recevoir, mais qui ne seront peut-être jamais reçues.

Après une augmentation nette de 112 883 CHF (augmentation de 231 607 CHF en 2020), la provision pour créances douteuses s'établissait à 665 833 CHF, soit 34,0 % des arriérés des Membres (33 % en 2020).

Montant en CHF	31 décembre 2021	31 décembre 2020
Solde d'ouverture	552 949	321 343
Changement de la dotation	112 883	231 607
Pertes et profits statutaires		-
Solde de clôture	665 833	552 949

Sommes à recevoir de donateurs

L'UIP reçoit des fonds de plusieurs donateurs pour l'exécution de diverses activités.

Sommes à recevoir de donateurs	31 décembre 2021	31 décembre 2020
Guinée équatoriale	9 423	9 657
Chine	183 000	176 600
Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD)	-	43 389
OMS	45 750	-
Espagne, Assemblée de Madrid	93 195	-
IDEA InterPares	227 422	178 767
ASDI	-	1 619 391
PMNCH	-	33 750
Union européenne - Djibouti	155 982	28 432
Sous-total courant	714 772	2 089 986
Chine	-	176 600
Total	714 772	2 266 586

Remboursements d'impôts

Conformément à son accord de siège avec la Confédération helvétique, l'UIP a droit au remboursement de la TVA et des impôts retenus à la source qu'elle a payés ou qui ont été prélevés sur les placements de la Caisse de prévoyance. La somme indiquée est la somme à recevoir pour les impôts payés en 2021 et non encore remboursés à la date du bilan.

NOTE 5 PLACEMENTS

Conformément au règlement financier et aux règles en matière de placements approuvées par le Comité exécutif, les fonds qui ne servent pas à couvrir des besoins immédiats sont investis dans des fonds communs de placement et des obligations. En 2021, les placements ont enregistré un gain net de 279 876 CHF (gain de 221 683 CHF en 2020).

Montant en CHF	31 décembre 2021	31 décembre 2020
Actif courant		
Fonds communs de placement	2 933 712	2 789 856
Sous-total des placements de l'UIP	2 933 712	2 789 856
Fonds communs - Flexible Fund CHF	2 911 465	3 474 835
Sous-total des placements de la Caisse de prévoyance	2 911 465	3 474 835
Total des placements	5 845 177	6 264 691

Les placements dans des fonds communs de placement sont négociables, mais généralement détenus aux fins de faire fructifier un capital. Les unités détenues par l'UIP et par la Caisse de prévoyance sont comptabilisées à leur juste valeur à la date du bilan.

NOTE 6 AUTRES ACTIFS COURANTS

L'UIP a déjà réglé certaines dépenses qui se rapportent à 2022 telles que des assurances, des frais d'abonnement et les dépôts pour l'affranchissement mécanique. Ces débours ont été classés comme actifs courants et incluent la caution déposée lors de la location des bureaux de New York. Les autres actifs comprennent également des prestations et des avances sur des frais de voyage du personnel.

Montant en CHF	31 décembre 2021	31 décembre 2020
Avances pour des projets et des voyages	71 965	73 400
Dépenses réglées d'avance	181 182	204 099
Caution	9 121	8 802
Total des autres actifs courants	262 269	286 301

NOTE 7 BIEN IMMOBILIER, INSTALLATIONS ET MATÉRIEL

L'UIP a un Siège et une annexe à Genève (Suisse). La structure d'origine du bâtiment a été complètement rénovée en 2002 et une nouvelle aile construite pour étendre et agrandir le sous-sol. Le bâtiment est sis sur un terrain qui appartient au Canton de Genève, mais dont l'usage est laissé à l'UIP pour une période de 50 ans (2003-2052) qui peut être prolongée. Les conditions du bail ont été arrêtées définitivement en 2009 entre le Canton de Genève, la Confédération helvétique et l'UIP et le bail signé fin 2010 (voir la note 2 – Actifs immobilisés).

Au 31 décembre 2011, un consultant extérieur indépendant a procédé à l'estimation du bâtiment et en a déterminé la juste valeur à cette date conformément aux prescriptions de l'IVSC (International Valuation Standard Committee). L'amortissement a été calculé et inclus dans la juste valeur comptabilisée comme coût à la date de l'entrée en application des normes IPSAS. En 2018 et 2019, les fenêtres ayant été remplacées, la valeur du bâtiment a été ajustée et l'amortissement de cet investissement a commencé.

L'amortissement est calculé conformément à la méthode décrite dans la note 2. Il est tenu un inventaire détaillé de tous les matériels informatiques et logiciels, qui sont régulièrement remplacés et mis à jour, ce qui représente un investissement non négligeable.

	Bâtiments et terrains		Mobilier		Matériel informatique et de communications		Équipement général		Véhicules		Total	
	2021	2020	2021	2020	2021	2020	2021	2020	2021	2020	2021	2020
Coût historique au 1er janvier	10 017 551	10 017 551	563 289	563 289	433 624	380 666	105 026	105 026	981	69 981	11 189 470	11 136 512
Acquisitions	-	-	-	-	98 905	81 461	-	-	-	-	98 905	81 461
Ventes	-	-	-	-	-39 206	-28 502	-	-	-	-	-39 206	-28 502
Coût historique au 31 décembre	10 017 551	10 017 551	563 289	563 289	493 323	433 624	105 026	105 026	981	69 981	11 249 169	11 189 470
Amortissement cumulé	-2 245 734	-1 988 014	-552 216	-545 778	-324 694	-309 418	-76 793	-61 393	-69 981	-65 406	-3 269 417	-2 970 009
Amortissement cumulé en fonction des ventes	-	-	-	-	39 206	28 502	-	-	-	-	39 206	28 502
Amortissement exercice en cours	-257 719	-257 719	-4 413	-6 438	-62 095	-43 778	-15 400	-15 400	0	-4 575	-339 627	-327 910
Amortissement total cumulé	-2 503 453	-2 245 734	-556 629	-552 216	-347 583	-324 694	-92 193	-76 793	-69 981	-69 981	-3 569 839	-3 269 417
Valeur nette de report au 1er janvier	7 771 817	8 029 536	6 660	11 073	108 930	84 647 206	28 233	5 919 374	0	6 353 363	7 679 331	7 920 053
Valeur nette de report au 31 décembre	7 514 097	7 771 817	6 660	11 073	145 740	108 930	12 833	28 233	0	0	7 679 331	7 920 053

NOTE 8 ACTIFS INCORPORELS

En 2018, l'UIP a achevé un vaste remaniement de son site web public et de sa plateforme de données ouvertes. Le développement comprenait une refonte complète du site et des améliorations de la plateforme pour rendre les informations plus accessibles et pour mettre à disposition des données parlementaires plus approfondies. Le nouveau site a été ouvert à la consultation en 2018.

L'amortissement de cet investissement a commencé dès que le site est devenu pleinement opérationnel. Des travaux supplémentaires ont été effectués en 2019 et 2020 pour rendre le site plus interactif et en faciliter l'emploi par les Membres.

Développement du site web		
Montant en CHF	2021	2020
Coût historique au 1 ^{er} janvier	406 267	366 942
Acquisitions		39 325
Ventes	-	-
Coût historique au 31 décembre	406 267	406 267
Amortissement cumulé	-213 309	-114 609
Amortissement exercice en cours	-101 567	-98 699
Valeur nette de report	-314 875	-213 309
Valeur nette de report au 1 ^{er} janvier	192 958	252 332
Valeur nette de report au 31 décembre	91 391	192 958

NOTE 9 RECETTES COMPTABILISÉES D'AVANCE

L'UIP reçoit des fonds de plusieurs donateurs pour l'exécution de diverses activités. Les versements au titre de contributions volontaires ont atteint en 2021 un total de 3 316 779 CHF (2 695 169 CHF en 2020). Au 31 décembre 2021, l'avance nette de contributions volontaires s'élevait à 6 656 997 CHF (3 612 933 CHF en 2020).

Projet (montant en CHF)	Baillleur de fonds	Solde non dépensé d'engagements antérieurs	Nouvel engagement/ engagement expiré en 2021	Fonds utilisés en 2021	Solde d'engagement	Recettes comptabilisées d'avance
Questions de genre	Irish Aid	-197 207	-156 250	268 204	-85 253	85 253
Réconciliation	ACDI	-8 261	-	-	-8 261	8 261
Financement mondial	ASDI	-1 964 378	1 630	1 619 748	-343 000	343 000
Questions de genre	MAECD Canada	-	-1 467 948	172 566	-1 295 382	1 295 382
Financement du développement	Chine	-125 003	-1 414 500	164 159	-1 375 343	1 375 343
Appui général aux programmes	Angola	-24 857	-	24 857	-	-
Fonds de solidarité parlementaire	Membres de l'UIP	-92 744	-	-	-92 744	92 744
Assemblée de Madrid	Espagne	-	-93 195	93 195	-	-
RD Congo	PNUD	-4 082	-	-	-4 082	4 082
Myanmar	PNUD	-	-	-	-	-
Myanmar	PNUD	-	-83 452	83 452	-	-
Inter Pares	IDEA	-186 716	-48 654	235 370	-	-
Guide CEDEF	Parlement suisse	-17 500	-8 000	-	-25 500	25 500
Guide sur l'apatridie	HCR	-826	-	-	-826	826
MNCH	OMS	-80 586	-181 650	89 985	-172 252	172 252
MNCH	PMNCH	-1 874	1 874	-	-	-
Migrations	Micronésie	-52 441	-	-	-52 441	52 441
Paix	Micronésie	-54 600	-	-	-54 600	54 600
Gouvernance	Micronésie	-63 700	-	-	-63 700	63 700
Conférence PMA5	UNOHRLLS	-	-80 420	34 725	-45 694	45 694
Djibouti	Union européenne	-59 420	48 805	10 615	-	-
Djibouti	Union européenne	-	-320 229	104 478	-215 751	215 751
Lutte contre le terrorisme	Chine	-511 367	-12 800	310 622	-213 545	213 545
Paix	Parlement arabe	-	-54 420	5 171	-49 249	49 249
Paix et questions de genre	Émirats arabes unis	-	-493 807	99 632	-394 175	394 175
Financement mondial	Qatar	-	-2 050 000	-	-2 050 000	2 050 000
Guinée équatoriale	Guinée équatoriale	-167 370	-	-	-167 370	167 370
Total	CHF	-3 612 934	-6 413 016	3 316 779	-6 709 170	6 709 170

NOTE 10 EMPRUNT

L'UIP a emprunté 9 480 000 CHF à la Confédération helvétique pour la construction et la rénovation des locaux de son Siège à Genève (Suisse). Le prêt est évalué au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif, qui est basé sur celui de l'obligation de la Confédération helvétique en francs suisses (taux fixe sur 30 ans) en vigueur au 1^{er} janvier 2012, soit 1,15 %.

Le prêt étant sans intérêt, l'UIP ne doit actuellement rembourser que le principal. La valeur des intérêts à un taux de 1,15 % qu'elle n'a pas eu à payer en 2021 était de 58 099 CHF (59 594 CHF en 2020) et la valeur des intérêts dont elle est dispensée jusqu'au dernier remboursement de l'emprunt, dont l'échéance est en 2052, est de 957 038 CHF (1 015 136 CHF en 2020). La valeur des intérêts qu'elle est dispensée de payer est égale à la valeur future de l'escompte applicable à l'emprunt.

L'emprunt total et les montants à rembourser sont classés comme passif courant et passif non courant à la date du bilan comme suit :

Montant en CHF	2021	2020
Passif courant		
Prêt de la FIPOI - somme à payer	189 600	189 600
Passif non courant		
Prêt de la FIPOI - somme à payer - 1-5 ans	948 000	948 000
Prêt de la FIPOI - somme à payer - après 5 ans	<u>4 740 000</u>	<u>4 929 600</u>
Total du passif non courant	5 688 000	5 877 600
Moins escompte du passif non courant au taux d'intérêt effectif	<u>957 038</u>	<u>1 015 136</u>
Total du passif non courant au coût amorti	4 730 962	4 862 464
Total de l'emprunt	4 920 562	5 052 064

NOTE 11 SOMMES EXIGIBLES AU BÉNÉFICE DES EMPLOYÉS

Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies (CCPPNU)

a) L'UIP fait partie des organisations affiliées à la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies (la "Caisse"), qui a été créée par l'Assemblée générale des Nations Unies pour assurer aux employés des prestations de retraite, de décès ou d'invalidité et des prestations connexes. Il s'agit d'un fonds de pension multi-employeurs à prestations définies. Comme l'énonce l'alinéa b de l'Article 3 du Règlement de la Caisse, peuvent s'affilier à la Caisse les institutions spécialisées ainsi que toute organisation intergouvernementale internationale qui applique le régime commun des traitements, indemnités et autres conditions d'emploi de l'Organisation des Nations Unies et des institutions spécialisées.

La Caisse expose les organisations participantes à des risques actuariels liés aux employés présents et passés d'autres organisations affiliées, c'est pourquoi il n'existe pas de base cohérente et fiable pour l'allocation de l'obligation, des actifs et des passifs de la Caisse entre les différentes organisations. L'UIP et la Caisse, de même que les autres organisations affiliées, ne sont pas en mesure de déterminer avec suffisamment de certitude pour une utilisation comptable, la part proportionnelle de l'UIP dans l'obligation au titre des prestations définies, les actifs du régime et les coûts liés au régime. L'UIP a donc traité ce régime comme s'il s'agissait d'un régime à cotisations définies, conformément aux exigences de la norme IPSAS 39, Avantage du personnel. Les cotisations versées par l'UIP à la Caisse pendant l'exercice financier sont comptabilisées comme charges dans l'état des résultats financiers.

Le Règlement de la Caisse commune des pensions dispose que le Comité mixte fait procéder par l'actuaire-conseil à une évaluation actuarielle de la Caisse au moins une fois tous les trois ans. Le Comité mixte a eu pour pratique de procéder à une évaluation actuarielle tous les deux ans selon la méthode dite "Open Group Aggregate". Le but premier de cette évaluation est de déterminer si les actifs courants et les actifs futurs estimés de la Caisse suffiront à remplir ses engagements.

Les obligations financières de l'UIP envers la Caisse consistent en une contribution obligatoire, calculée au taux établi par l'Assemblée générale des Nations Unies (actuellement 7,9 % pour les participants et 15,8 % pour les organisations membres), et une part de tout paiement qui serait jugé nécessaire pour combler un déficit actuariel conformément à l'Article 26 du Règlement de la Caisse commune des pensions. Cette participation n'est due que lorsque l'Assemblée générale invoque les dispositions de l'Article 26 après avoir constaté, à la suite d'une évaluation actuarielle, que les avoirs de la Caisse à la date de l'évaluation risquent d'être insuffisants pour lui permettre de faire face à ses obligations. Chaque organisation affiliée contribue à la couverture du déficit au prorata des cotisations qu'elle a versées pendant les trois années précédant l'évaluation actuarielle.

La dernière évaluation actuarielle de la Caisse a été effectuée au 31 décembre 2019 et l'évaluation au 31 décembre 2021 est en cours. La Caisse a utilisé un report des données de participation du 31 décembre 2019 au 31 décembre 2020 pour l'établissement de ses états financiers de 2021.

L'évaluation actuarielle effectuée au 31 décembre 2019 a mis en évidence un taux de couverture des passifs actuariels par les actifs actuariels de 144,4 %, sous réserve de futurs ajustements de pensions. Ce taux était de 107,1 % en tenant compte du système actuel d'ajustement des pensions.

Après avoir évalué si les avoirs de la Caisse étaient suffisants, l'actuaire-conseil a conclu qu'il n'était pas nécessaire, au 31 décembre 2019, de verser une participation pour couvrir un déficit au titre de l'Article 26 du Règlement de la Caisse, car la valeur actuarielle des avoirs dépassait la valeur actuarielle de tout le passif accumulé du régime. De plus, la valeur marchande des actifs dépasse aussi la valeur actuarielle de tout le passif accumulé à la date de l'évaluation. Au moment de la rédaction du présent rapport, l'Assemblée générale n'a pas invoqué la disposition de l'Article 26.

Si l'Article 26 devait être invoqué en raison d'un déficit actuariel constaté durant le fonctionnement ou à cause de la cessation du régime de pension de la Caisse, chaque organisation affiliée serait tenue de payer une somme calculée au prorata des cotisations versées par elle à la Caisse pendant les trois années précédant la date de l'évaluation actuarielle. Le total des cotisations payées à la Caisse pendant les trois dernières années (2018, 2019 et 2020) se monte à 7 993,15 millions d'USD, dont 0,01 % ont été versés par l'UIP.

En 2021, les contributions versées à la Caisse se sont élevées à 1,03 million d'USD (1,04 million d'USD en 2020). Les contributions dues en 2022 devraient être de l'ordre de 1 million d'USD.

Il peut être mis fin à l'affiliation d'une organisation par décision de l'Assemblée générale des Nations Unies, prise sur recommandation en ce sens du Comité mixte de la Caisse. Une part proportionnelle des avoirs de la Caisse à la date où l'affiliation prend fin est versée à ladite organisation qui utilise cette somme au bénéfice exclusif des membres de son personnel qui sont participants à la Caisse à cette date, selon des modalités arrêtées d'un commun accord entre l'organisation et la Caisse. Le montant est fixé par le Comité mixte de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies après évaluation actuarielle des avoirs et des engagements de la Caisse à la date de fin d'affiliation ; ce montant ne saurait, toutefois, comprendre une fraction de l'excédent des avoirs sur les engagements.

Le Comité des commissaires aux comptes des Nations Unies vérifie les comptes de la Caisse et rend compte de cette vérification chaque année au Comité mixte de la Caisse ainsi qu'à l'Assemblée générale des Nations Unies. La Caisse publie des rapports trimestriels sur ses placements, qui peuvent être consultés sur son site www.unjspf.org.

b) L'UIP est garante d'une Caisse de prévoyance résiduelle qui versera les retraites de ses anciens fonctionnaires et d'une partie du personnel actuel, en fonction de différents critères, tels que le nombre d'années de service et le traitement au moment du départ à la retraite. Cette ancienne Caisse de prévoyance a été fermée et n'est plus accessible à de nouveaux membres depuis 2005. Elle est directement régie par l'UIP et ne dispose pas de structure d'administration indépendante. Aux termes de l'Accord de Siège de l'UIP avec la Confédération helvétique, cette Caisse de prévoyance n'est soumise à aucune autorité réglementaire suisse, ni fédérale ni cantonale. La Caisse de prévoyance étant fermée et la moitié des engagements actuariels définis étant financée par des investissements, le risque que cette caisse ait à l'avenir un impact sur les flux de trésorerie de l'UIP est mince. Les sommes exigibles au titre des pensions ont été calculées par un actuaire indépendant qui a appliqué la méthode des unités de crédit projetées. Chaque année, l'UIP étudie et choisit les hypothèses à retenir dans l'évaluation. Pour celle de 2021, les hypothèses retenues sont les suivantes :

	31 déc. 2021	31 déc. 2020
Hypothèses actuarielles		
Taux d'escompte	0,20 %	0,20 %
Hausse des salaires	1,00 %	1,00 %
Hausse des pensions	1,00 %	1,00 %

Le passif actuariel net, qui est la différence entre la valeur marchande ajustée des actifs de la Caisse de prévoyance et la valeur actuelle des engagements accumulés au titre des pensions, est le suivant :

Montant en CHF	2021	2020
Somme exigible au titre des pensions	9 776 406	11 335 624
Actifs de la Caisse de prévoyance	3 430 996	4 067 396
Passif net	6 345 410	7 268 228

Montant en CHF	31 déc. 2021	31 déc. 2020
Changement des obligations au titre des prestations		
Obligations au titre des prestations au 1 ^{er} janvier	11 335 624	11 958 951
Coût des services rendus	10 024	10 094
Coût en intérêts	21 679	23 031
Contributions des employés	4 925	10 350
Pensions versées par la Caisse	-997 355	-897 174
Gains / pertes actuariels	<u>-598 491</u>	<u>230 372</u>
Obligations au titre des prestations au 31 décembre	9 776 406	11 335 624

Montant en CHF	31 déc. 2021	31 déc. 2020
Montants comptabilisés dans l'actif net		
Montant comptabilisé en début de période	-4 493 111	-4 262 739
Gains / pertes actuariels non comptabilisés - financiers	0	0
Gains / pertes actuariels non comptabilisés - démographiques	<u>598 491</u>	<u>-230 372</u>
Montant cumulé comptabilisé dans l'actif net	-3 894 620	-4 493 111

Données succinctes concernant les membres

Nombre de retraités	10	10
Nombre de participants actifs	1	4
Total des salaires assurés	123 851	488 360
Âge moyen des participants actifs (années)	56,3	56,3
Nombre moyen des années de service restant à accomplir	3,7	3,7

Le passif net de l'UIP est calculé selon la méthode des obligations au titre des prestations déterminées, laquelle nécessite la comptabilisation immédiate des pertes et des gains actuariels dans une composante séparée de l'actif net en application de la norme IPSAS 39 entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2018.

Analyse de sensibilité**- Taux d'escompte**

Une hausse du taux d'escompte de 0,5 % (de 0,2 % à 0,7 %) réduirait les obligations au titre des prestations déterminées pour les pensions de 363 041 CHF et la dette des membres actifs de 11 225 CHF.

- Taux d'augmentation des pensions

Une hausse du taux d'augmentation des pensions de 0,5 % (de 1,0 % à 1,5 %) augmenterait les obligations au titre des prestations déterminées pour les pensions de 382 859 CHF (sans changement significatif pour les membres actifs restants).

- Taux d'augmentation des salaires

Une hausse du taux d'augmentation des salaires de 0,5 % (de 1,0 % à 1,5 %) augmenterait les obligations au titre des prestations déterminées pour les pensions de 11 492 CHF.

c) Les prestations dues aux employés à la cessation de leur emploi sont notamment la prime de réinstallation et les frais du voyage de retour et du transport des effets personnels dans le cas de certains fonctionnaires recrutés à l'étranger. Ces prestations sont considérées comme d'autres prestations payables à long terme et les sommes exigibles ont été calculées selon la méthode des unités de crédit projetées.

d) Parmi les autres prestations payables à court terme figurent les 30 jours de vacances par an auxquels les membres du personnel ont droit et qu'ils peuvent prendre ou accumuler jusqu'à un total de 60 jours, payables à la fin de l'engagement ou au départ à la retraite. La valeur nominale des congés non pris et accumulés à la date du bilan a été comptabilisée comme passif. Au 31 décembre, le total des sommes exigibles au titre des prestations payables au personnel était le suivant :

Montant en CHF	2021	2020
Prestations à la cessation d'emploi		
Primes de réinstallation	598 157	549 681
Indemnités pour frais de déménagement	198 804	154 653
Sous-total	796 960	704 334
Autres prestations payables à court terme		
Conversion en numéraire de congés non utilisés	691 326	677 727
Congé dans les foyers		
Sous-total	691 326	677 727
TOTAL	1 488 286	1 382 061

NOTE 12 BAUX

Pour ses bureaux sis au 336 45^e Rue Est à New York (États-Unis), l'UIP a un bail de cinq ans qui expire en 2022. Le loyer pour l'année 2021 a coûté 121 285 CHF (122 866 CHF en 2020). L'UIP peut résilier le bail avec un préavis de six mois.

NOTE 13 RÉSERVES

a) L'Union interparlementaire a constitué une réserve pour financer, à une date ultérieure, de gros travaux de réfection au Siège de l'Organisation. En septembre 2001, le Conseil directeur a décidé de réserver un montant annuel de 55 000 CHF à ce titre, à compter de 2008 jusqu'en 2014. À partir de 2018, l'amortissement des fenêtres qui ont été remplacées en 2018 et 2019 est imputé aux réserves.

Montant en CHF	2021	2020
Solde d'ouverture	404 324	415 114
Dotations	-	-
Dépenses	10 790	10 790
Solde de clôture	393 534	404 324

b) L'UIP a institué une provision pour compenser ses émissions de carbone, en particulier celles qui sont produites par les déplacements. En 2021, une somme de 13 700 CHF (14 500 CHF en 2020) y a été versée pour compenser les émissions de CO₂ produites par les activités ordinaires. En 2021, des dépenses se montant à 14 904 CHF (aucune dépense en 2020) ont été engagées pour des activités liées aux changements climatiques à l'aide de fonds prélevés sur la réserve.

Montant en CHF	2021	2020
Solde d'ouverture	37 295	22 795
Dotations	13 700	14 500
Dépenses	14 904	-
Solde de clôture	36 091	37 295

NOTE 14 PASSIF ÉVENTUEL

Courant 2021, plusieurs membres du personnel ont reçu du Ministère français de l'économie, des finances et de l'industrie des avis d'imposition sur les traitements qu'ils avaient perçus de l'UIP. Celle-ci a l'obligation contractuelle de rembourser à ses employés tout impôt national prélevé sur les traitements qu'elle leur a versés. Elle estime que tous les impôts des années précédentes ont été réglés en 2021.

NOTE 15 RAPPROCHEMENT DE LA COMPARAISON ENTRE MONTANTS BUDGÉTAIRES ET MONTANTS EFFECTIFS ET DE L'ÉTAT DES RÉSULTATS FINANCIERS

	Fonctionnement	Financement	Placement	Total
Différences de présentation				
Recettes budgétaires	15 338 163	-	-	15 338 163
Moins contribution du personnel comptée dans les recettes	<u>-971 062</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>-971 062</u>
Recettes hors contribution du personnel	14 367 101	-	-	14 367 101
Dépenses budgétaires	15 284 221	-	-	15 284 221
Moins contributions du personnel	<u>-971 062</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>-971 062</u>
Dépenses hors contribution du personnel	14 313 159	-	-	14 313 159
Montant sur base comparable (état V)	53 942	-	-	53 942
Différences liées à la méthode de calcul	-	-	-	-
Sous-total différences liées à la méthode de calcul	-	-	-	-
Différences relatives aux entités prises en compte				
Rééquilibrage du passif de la Caisse de prévoyance fermée	-324 328	-	-	-324 328
Sous-total des différences de présentation	<u>-324 328</u>			<u>-324 328</u>
Gain selon l'état des résultats financiers	378 270	-	-	378 270

Dans la comparaison budgétaire, les virements aux réserves sont comptabilisés comme dépenses parce qu'ils viennent en déduction des sommes reçues des Membres à titre de contributions statutaires. Dans l'état des résultats financiers, les virements aux réserves prélevés sur le solde accumulé du fonds de roulement sont signalés comme rééquilibrage de l'actif net et non pas compris dans les dépenses courantes.

Dans la présentation des recettes et des dépenses budgétaires, les frais de personnel indiqués sont bruts, tels que fixés par la Commission de la fonction publique internationale. Le montant de la contribution du personnel moins les sommes remboursées aux employés ayant payé dans leur pays un impôt sur le revenu est classé comme recette. Dans l'état des résultats financiers, les frais de personnel sont présentés nets de la contribution du personnel, mais incluent le total des sommes remboursées aux employés. La différence de présentation n'a aucune incidence sur la présentation du résultat net.

Montant en CHF	2021	2020
Contribution brute du personnel	1 042 007	1 046 096
Remboursements	2021	2020
- France	36 964	69 081
- Canada	33 981	-
Total	70 945	69 081
Contribution nette du personnel	971 062	977 015

NOTE 16 TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES

Les principaux organes de l'UIP sont l'Assemblée, le Conseil directeur et le Comité exécutif, qui sont composés de représentants de Parlements membres. Ces représentants ne reçoivent aucune rémunération de l'UIP.

L'UIP est gérée par un Secrétaire général, qui est nommé par le Conseil directeur, et par des cadres supérieurs (directeurs) nommés par le Secrétaire général et considérés comme les principaux dirigeants. Tous sont rémunérés par l'UIP. La rémunération globale de ces principaux dirigeants comprend les traitements, les allocations et indemnités, les voyages statutaires, les contributions au régime de retraite, les primes d'assurances maladie et accident, les allocations pour frais d'étude, les congés dans les foyers et d'autres prestations qui leur sont versées conformément au Règlement du personnel et qui sont applicables à tout le personnel. Les principaux dirigeants sont tous affiliés à la CCPNU et au bénéfice d'une assurance maladie collective s'ils le souhaitent.

Les principaux dirigeants et leur rémunération globale sont présentés ci-dessous :

	2021	2021	2020	2020
	Nombre de personnes	Rémunération globale	Nombre de personnes	Rémunération globale
	(en moyenne)	(en CHF)	(en moyenne)	(en CHF)
Cadres supérieurs :	5,0		5,0	
Traitements nets et indemnités de poste		996 771		991 900
Contributions de l'employeur à la Caisse des pensions et à l'assurance maladie		235,592		236 342
Autres prestations		97,964		101 818
Sous-total		1,330,327		1 330 061
Versement d'indemnités de départ		-		-
Total		1 330 327		1 330 061

Les principaux dirigeants ou leurs proches parents n'ont bénéficié d'aucun prêt qui n'aurait pas pu être accordé aussi à d'autres catégories de personnel. Aucune autre rémunération ou compensation n'a été versée aux principaux dirigeants ni à leurs proches parents.

L'UIP n'a aucun intérêt en qualité de propriétaire dans des associations ou des co-entreprises et n'a aucune entité sous son contrôle. L'accord qu'elle a conclu avec la CCPNU l'oblige à fixer ses traitements conformément au Régime commun des Nations Unies. Les règles sont édictées par la Commission de la fonction publique internationale (CFPI), entité créée par l'Assemblée générale des Nations Unies, qui détermine aussi les indemnités de poste et la méthode à appliquer pour fixer les salaires du personnel des services généraux conformément aux enquêtes sur les salaires. Les traitements des cadres, les niveaux des allocations pour charges de famille et pour frais d'étude sont recommandés par la CFPI à l'Assemblée générale des Nations Unies qui prend une décision pour l'intégralité du Régime commun des Nations Unies, la décision finale étant du ressort des organes directeurs de l'UIP.

NOTE 17 INFORMATION SECTORIELLE

Les informations sectorielles sont présentées en fonction des objectifs stratégiques et des catalyseurs approuvés par le Conseil directeur dans le budget 2021. Seules les recettes et les dépenses sont présentées par secteur. Tous les éléments de l'actif et du passif appartiennent à l'UIP dans leur ensemble et il n'y a aucune raison valable d'allouer des éléments de l'actif, du passif et de l'actif net à tel ou tel secteur.

	Objectifs stratégiques	Catalyseurs	Divers	Caisse de prévoyance	Suppressions	Total
Recettes						
Contributions des Membres	6 673 892	4 151 483	106 424	0	0	10 931 800
Contributions volontaires	3 304 846	11 934	0	0	0	3 316 779
Rapport des placements	0	92 360	0	336 090	0	428 450
Divers	0	261 913	0	14 775	-245 601	31 087
Total des recettes	9 978 738	4 517 690	106 424	350 864	-245 601	14 708 116
Dépenses						
Personnel permanent	5 700 242	2 911 955	0	858 936	-980 912	8 490 222
Personnel temporaire	2 848 877	418 340	0	0	0	3 267 217
Gains / pertes actuariels sur la Caisse de prévoyance	0	0	-327 377	-509 705	0	-837 083
Voyages	459 986	90 237	0	0	0	550 223
Services contractuels	1 501 309	189 561	0	14 335	-235 751	1 469 453
Dépenses de fonctionnement	168 416	340 908	0	-12 701	0	496 622
Fournitures, matériel et équipement	34 022	80 012	0	0	0	114 034
Provision pour créances douteuses	0	0	115 263	3 050	0	118 314
Subventions et honoraires	40 621	30 000	5 896	0	0	76 516
Amortissement	0	441 194	0	0	0	441 194
Amortissement de l'emprunt	0	58 099	0	0	0	58 099
Passation statutaire de contributions de Membres par profits et pertes	0	47 332	0	0	0	47 332
Pertes de change	0	37 700	0	0	0	37 700
Total des dépenses	10 753 473	4 645 339	-206 218	353 914	-1 216 663	14 329 845

Les dépenses encourues pour le personnel permanent sont indiquées pour chaque secteur à leur valeur brute (qui inclut la contribution du personnel). La contribution du personnel (recette et dépense) et la contribution de l'UIP à la Caisse de prévoyance fermée sont éliminées avant la consolidation.

NOTE 18 RECETTES ET DÉPENSES

Contributions des Membres

Les Membres et les Membres associés acquittent une contribution annuelle à l'UIP pour financer les activités inscrites à son programme et à son budget de travail en fonction du barème adopté par le Conseil directeur conformément à l'Article 21 des Statuts de l'UIP. Aux termes de l'article 5.4 du Règlement financier, les contributions des Membres sont considérées comme dues dès l'ouverture de l'exercice financier auquel elles se rapportent et sont payables au 31 mars de cet exercice.

Contributions volontaires

Des Membres et d'autres donateurs fournissent des fonds à l'Organisation pour le financement de projets et d'activités spécifiques. Le Secrétaire général accepte ces fonds avec l'approbation du Conseil directeur.

Dépenses d'appui aux programmes

L'UIP facture des dépenses aux projets qu'elle exécute avec les fonds d'autres institutions. Elle a perçu des commissions d'un montant de 235 751 CHF sur des coûts directs de projet de 3 316 779 CHF (195 449 CHF sur des coûts directs de projet de 2 694 754 CHF en 2020).

Autres recettes

Elles se sont réparties comme suit :

Montant en CHF	2021	2020
Contributions du personnel à la Caisse des pensions	4 925	10 350
Autres	26 162	64 816
Total des autres recettes	31 087	75 165

Les recettes diverses comprennent la vente de publications, la vente d'actifs et les recettes extraordinaires. En 2021, il a été procédé à un ajustement visant à corriger l'encours de l'impôt à recevoir pour refléter le montant effectivement à recevoir en vertu des informations fournies au gestionnaire de fonds par les autorités suisses, soit un avoir de 26 078 CHF figurant au titre des recettes diverses.

Rapport des placements

Les placements ont rapporté au total :

Montant en CHF	2021	2020
Intérêts	-37 146	10 946
Gains/ pertes de capital	465 596	210 737
Total du rapport des placements	428 449	221 683

Dépenses

Les dépenses sont comptabilisées selon la comptabilité d'exercice, autrement dit au moment de la réception des marchandises et de la prestation des services. Toutes les charges inter-fonds liées à des services ont été éliminées avant la consolidation dans l'état des résultats financiers.

Sont compris dans les dépenses de personnel afférentes au personnel permanent les prestations versées aux employés engagés pour une durée déterminée, à savoir le traitement de base, l'indemnité de poste, l'allocation pour charges de famille, les cotisations au régime de pension, à l'assurance maladie et autres, le congé dans les foyers et d'autres avantages auxquels a droit le personnel permanent. La contribution de l'UIP au titre des pensions à la Caisse de prévoyance fermée a été supprimée lors de la consolidation.

Montant en CHF	2021	2020
Traitements, allocations et indemnités - personnel permanent et assimilé	5 393 693	5 274 996
Allocations pour charges de famille	275 598	278 343
Contribution à la CCPNU	1 034 407	1 042 011
Assurance maladie	350 530	361 195
Allocations pour frais d'études	315 398	253 921
Autres prestations	28 261	18 942
Indemnités à la cessation d'emploi	141 020	-3 862
Prestations versées au titre des pensions et rentes aux survivants	858 936	866 079
Autres prestations	102 228	-25 807
Moins suppressions	-9 850	-20 700
Total des dépenses liées au personnel permanent	8 490 222	8 045 118

Les dépenses au titre du personnel temporaire englobent les coûts des services du personnel employé pour de courtes périodes et des consultants.

Montant en CHF	2021	2020
Personnel temporaire	143 806	140 482
Interprètes	623 843	382 889
Traducteurs	145 078	109 025
Consultants	2 354 490	1 927 385
Total des dépenses liées au personnel temporaire	3 267 217	2 559 781

Le rééquilibrage des avoirs de la Caisse de prévoyance fermée correspond à l'impact net des ajustements actuariels sur les obligations de prestations définies.

Montant en CHF	2021	2020
Coût des services rendus	10 024	10 094
Coût en intérêts	21 679	23 031
Contributions des employés	4 925	10 350
Pensions versées par la Caisse	-997 355	-897 174
Remboursements de contributions de participants à la rente-pont	123 645	0
Crédit net au titre des prestations aux employés figurant dans l'état des résultats financiers	-837 083	-853 699

Dans les frais de voyage sont compris le prix des billets d'avion, les allocations journalières de subsistance, les indemnités de départ et d'arrivée et d'autres frais de déplacement du personnel en mission, les frais de voyage de délégués, de participants à des activités de formation et d'experts invités à ces activités.

Montant en CHF	2021	2020
Transport	187 496	117 799
Indemnités	210 704	132 963
Frais annexes	152 023	-
Total des frais de voyage	550 223	250 762

Les services contractuels comprennent les frais de traduction et d'édition, d'impression et de publication, les services de conférence et l'entretien des logiciels et des bases de données. Les commissions facturées pour dépenses d'appui aux projets sont éliminées lors de la consolidation.

Montant en CHF	2021	2020
Traduction/édition	486 653	317 564
Impression et publication	41 095	36 234
Services au lieu de conférence	690 575	276 443
Entretien des ordinateurs et bases de données en ligne	10 035	10 362
Coûts de la vérification des comptes	18 300	12 200
Gestion des placements de la Caisse de prévoyance et frais bancaires	14 335	15 778
Services de gestion	235 751	195 449
Autres	208 460	199 351
Suppressions	-235 751	-195 449
Total des services contractuels	1 469 453	867 932

Les frais de fonctionnement recouvrent les frais d'entretien et de ménage du bâtiment du Siège, de communication (affranchissement et téléphone), les frais de réunion et les charges bancaires. La ligne plus/moins des dépenses reflète, conformément à la politique comptable, le coût représenté par la perte de valeur d'anciens soldes relatifs à un participant à la caisse de prévoyance fermée décédé.

Montant en CHF	2021	2020
Loyer	121 285	122 866
Chauffage	31 078	23 916
Électricité	25 070	24 403
Eau	1 609	5 920
Entretien des locaux et du terrain	65 272	58 696
Ménage	74 629	18 300
Sécurité	14 242	12 130
Assurance	3 989	2 393
Véhicules	9 691	4 679
Entretien, assurance et location d'équipement	63 780	44 804
Communication	48 803	49 102
Connectivité à Internet	14 981	23 894
Site web	-	-
Frais de presse et de publicité	3 540	1 313
Frais de représentation	15 514	16 622
Cadeaux institutionnels	6 664	1 691
Charges bancaires	9 175	5 468
Plus/moins	-12 701	-9
Total des dépenses de fonctionnement	496 623	416 189

Dans les fournitures, le matériel et l'équipement est compris le matériel de bureau dont le coût est inférieur au niveau plancher indiqué dans la note 2.

Montant en CHF	2021	2020
Papier	1 410	299
Articles de bureau	8 879	8 674
Fournitures de bureau diverses	25 635	33 558
Café/thé/eau	9 048	2 353
Divers	752	359
Entretien et réparation du matériel informatique	13 926	16 398

Logiciel et fournitures	50 983	46 571
Livres	517	21
Périodiques	2 886	3 796
Total des fournitures, du matériel et de l'équipement	114 034	112 028

Pour l'explication des dépenses liées à l'amortissement des installations et du matériel, voir la note 7 et pour l'amortissement des actifs incorporels, voir la note 8 ci-dessus.

Les dépenses liées à l'augmentation de la **provision pour créances douteuses** sont expliquées plus haut dans la note 5 des états financiers.

Montant en CHF	2021	2020
Changement de la dotation pour les contributions des Membres à recevoir	112 883	231 607
Moins dette spéciale réintégrée comme une somme à recevoir	-	-20 324
Création de provision pour somme à recevoir de la caisse de prévoyance	3 050	-
Création de provision pour somme à recevoir de non-membres	2 381	-
Total du changement des provisions	118 314	211 283

Les dépenses de subventions et honoraires comprennent des subventions au bénéfice de l'Association des Secrétaires généraux des Parlements (ASGP) et du Réseau international de connaissances sur les femmes en politique (iKNOW Politics) et l'indemnité du Président de l'UIP.

Montant en CHF	2021	2020
Subventions	46 516	29 250
Indemnité	30 000	30 000
Total des subventions et indemnité	76 516	59 250

NOTE 19 RISQUES FINANCIERS

Les instruments financiers ci-après sont inclus dans l'état de la situation financière :

Montant en CHF	2021	2020
Liquidités et équivalents	15 306 720	10 193 502
Dépôts	47	534 886
Comptes des sommes à recevoir - contributions des Membres	1 313 881	1 123 263
Comptes des sommes à recevoir - contributions volontaires	714 772	2 266 586
Comptes des sommes à recevoir - autres	42 176	32 490
Placements	5 845 177	6 264 691
Emprunt	-4 920 562	-5 052 064
Comptes des sommes à payer	-288 259	-281 097
Actifs financiers nets moins passifs financiers	18 013 951	15 082 256

L'UIP est exposée à certains risques liés au marché, au crédit et aux liquidités comme indiqué ci-dessous.

Risque lié au marché

Le risque lié au marché est le risque que la juste valeur marchande ou les flux de trésorerie futurs des instruments financiers varient au gré des fluctuations des prix du marché. Il s'agit notamment des risques liés au change, au taux d'intérêt et aux autres cours. L'UIP est exposée aux risques liés au change et au taux d'intérêt. Elle perçoit des recettes provenant de commissions et de contributions volontaires et engage des dépenses dans des monnaies autres que sa monnaie de compte, le franc suisse. L'UIP est exposée aux risques de fluctuation des taux de change. Elle n'utilise pas d'instruments financiers dérivés pour se prémunir contre les risques liés au change.

Une fluctuation du taux de change de +/- 5 % entre le franc suisse et d'autres devises (le dollar des États-Unis et l'euro) dans lesquelles des instruments financiers sont détenus ou des opérations relatives aux recettes et aux dépenses sont comptabilisées aurait eu les effets suivants sur les états financiers.

Montant en CHF	Impact sur l'excédent/déficit	Impact sur l'actif net
Impact +5 %	153 434	42 471
Impact -5 %	-169 585	-42 471

L'exposition de l'UIP au risque de fluctuations des taux d'intérêt est également limitée. Son budget de fonctionnement est principalement financé par les recettes provenant de la contribution des Membres et de la vente de biens et de services. Bien que le rapport de ses placements ne finance que 0,5 % de son budget de fonctionnement, les avoirs de la Caisse de prévoyance sont placés dans un fonds commun, qui est exposé au risque de changements des conditions du marché. Si les recettes résultant des placements diminuaient ou augmentaient, les fonds disponibles pour financer la Caisse de prévoyance fermée et la contribution du budget de fonctionnement augmenteraient ou diminueraient en conséquence. L'UIP n'utilise pas d'instruments financiers pour se prémunir contre les risques liés aux taux d'intérêt.

Risque lié aux liquidités

Le risque lié aux liquidités tient aux difficultés que pourrait avoir l'UIP à honorer ses engagements liés au passif financier. L'exposition de l'UIP aux risques liés aux liquidités est négligeable, car elle a d'importantes réserves en liquidités qui ne sont pas affectées à des destinations particulières et qui sont reconstituées par ses résultats d'exploitation. La politique de placement de l'UIP est telle que ses investissements sont principalement constitués de dépôts à court terme en liquidités.

Le montant total de liquidités et équivalents (15,3 millions de CHF) dont l'UIP disposait au 31 décembre 2021 est suffisant pour lui permettre de répondre à ses engagements en cours, qui atteignaient 7,3 millions de CHF à cette date. L'UIP dispose ainsi de liquidités qui doivent suffire à rembourser toutes ses dettes sur une base régulière. L'échéance des passifs financiers est prise en compte dans l'état de la situation financière (état I).

Risque lié au crédit

Le risque lié au crédit est le risque qu'une contrepartie des actifs financiers de l'UIP ne s'acquitte pas de ses obligations. Les sommes à recevoir provenant presque exclusivement de ses Parlements membres, les risques liés au crédit sont considérés comme limités à un petit nombre de cas pour l'UIP. Ils sont réévalués chaque année et les changements pris en compte dans le calcul de la provision pour créances douteuses. Les liquidités et équivalents sont détenus dans des banques dont le risque propre à la dette souveraine ou le crédit est noté A- ou plus par Fitch et par Standard and Poor's (S&P). La valeur de l'actif des sommes à recevoir a été réduite au moyen d'une provision pour créances douteuses qui sert à compenser les sommes à recevoir dont le paiement n'est pas prévisible à court terme.

Impact de la pandémie de COVID-19

Le 30 janvier 2020, le Directeur général de l'Organisation mondiale de la Santé a décrété que l'épidémie de la maladie à coronavirus (COVID-19) constituait une urgence de santé publique de portée internationale. Le 11 mars 2020, il a révisé la caractérisation de la maladie, désormais considérée comme une pandémie. Aucun impact négatif de la COVID-19 sur les actifs financiers de l'UIP n'avait été constaté à la date d'établissement du rapport. Malgré les mauvaises performances financières enregistrées par les marchés depuis le début de l'épidémie de COVID-19, le capital du fonds de roulement de l'UIP est resté sûr, en phase avec la politique d'investissement de l'Organisation, son portefeuille étant composé d'actifs de haute qualité sélectionnés pour préserver le principal. L'envergure des futures conséquences financières dépendra de l'évolution de la situation, qui reste difficile à prévoir. Selon les évaluations, la COVID-19 a un impact sur les activités visant à la réalisation des objectifs stratégiques de l'Organisation, sur le futur niveau de financement des principaux bailleurs de fonds et sur les coûts de fonctionnement. L'UIP maintiendra les contacts avec ses divers interlocuteurs pour faire en sorte que son cadre d'évaluation des risques s'adapte aux circonstances associées à la COVID-19.